

## **Rapport au Premier ministre et au Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques**

Madame Hayet ZEGGAR  
Présidente des jurys de concours d'entrée  
à l'Institut national du service public de 2023

# 1. Observations préalables

## Remerciements

Le jury tient à remercier l'ensemble des membres des jurys des épreuves écrites et orales des concours d'entrée à l'INSP qui, à chacune des étapes nombreuses de ce concours, ont témoigné d'une très grande implication et d'un professionnalisme à la hauteur de l'enjeu majeur du recrutement de futurs hauts fonctionnaires.

Le jury remercie l'ensemble des équipes de l'INSP et des collaborateurs occasionnels du service public qui assurent chaque année la bonne organisation des épreuves écrites, partout en France, sur différents sites, des épreuves orales et accompagnent membres des jurys et candidats à chacune de ces étapes.

Enfin et surtout, le jury souhaite saluer l'engagement des candidats aux 4 voies d'accès à l'INSP. Leur nombre et leurs qualités attestent d'une attractivité forte du service public dont il se félicite.

## Organisation des travaux

Pour ce jury comme pour les précédents, la conduite complète des tâches qui lui sont confiées, représente un engagement important, qui s'échelonne sur une année. A titre d'information, voici à grands traits les principales étapes de cette organisation :

- Les propositions de sujets par les membres des jurys de chaque discipline, le choix de la thématique générale
- La confection par chacune des équipes disciplinaires des dossiers, la rédaction des sujets et la première définition des attendus
- Plusieurs réunions de coordination et d'harmonisation des sujets
- La relecture précise de chacun des sujets
- L'organisation et le suivi des épreuves écrites, au cours desquelles les membres des jurys se rendent disponibles pour répondre aux éventuelles questions de compréhension des candidats
- La correction de (très) nombreuses copies, l'harmonisation des barèmes
- L'admissibilité, la fixation des seuils, la planification des oraux
- L'organisation des épreuves orales avec notamment les choix de nombreux sujets
- La formation de l'ensemble des membres du jury à la conduite des épreuves orales, en particulier sur le repérage des biais
- La conduite des épreuves orales
- L'admission
- La rencontre collective avec les candidats admis
- La proposition de restitution orale à l'ensemble des candidats non admis

## 2. L'entretien est une étape essentielle du recrutement de futurs hauts fonctionnaires

Le jury a veillé à créer une atmosphère bienveillante, d'écoute pour l'ensemble des candidats. Il est utile de préciser que le jury, au moment de la tenue de cette épreuve, ignore tout des notes obtenues par les candidats lors des écrits ou à l'occasion des autres épreuves orales et, *a fortiori*, de leur rang de classement à l'admissibilité.

Partant toutefois du principe que les autres épreuves avaient déjà opéré une sélection importante des candidats sur des critères de connaissances, le jury a privilégié la logique d'un entretien de recrutement, ce que certains candidats ont eu du mal à considérer. Il paraît important au jury de souligner que l'ambition de ce concours est pourtant de recruter de futurs hauts-cadres de la fonction publique d'Etat et qu'à ce titre le jury doit assumer la lourde responsabilité, au nom de l'employeur public, de choisir des profils professionnels appelés à servir efficacement le public pour les décennies à venir.

Concrètement, cet entretien a été systématiquement conduit autour de trois étapes, chacune de ces étapes étant menée par un membre du jury tiré au sort.

### a) **Le parcours et les motivations des candidats ont constitué le cœur des entretiens, le jury assumant pleinement son caractère d'entretien de recrutement**

A partir d'une analyse approfondie du dossier disponible pour chacun des membres, l'un des membres du jury est désigné de manière aléatoire pour débiter l'analyse de ce parcours, en posant un certain nombre de questions définies au préalable, à la lecture du dossier, questions ensuite nourries complétées par celles des autres membres du jury.

Cette première partie de l'entretien a pu, selon les candidats et le développement des échanges, prendre plus ou moins de temps, l'objectif étant d'évaluer la capacité des candidats à se projeter dans une carrière et un positionnement de haut fonctionnaire, entendue par le jury de manière globale (capacité à embrasser une vision globale de l'action publique, capacité à encadrer des équipes, à représenter et défendre ces politiques, à en saisir toutes les dimensions opérationnelles).

### b) **Les deux mises en situation professionnelle**

Tirées au sort pour chaque candidat, elles proposaient idéalement la combinaison d'une situation managériale (RH, réorganisation de services) et d'une situation métier, en général sous l'angle de la gestion de crise à forte dimension opérationnelle.

Il s'agit d'évaluer de manière assez classique la capacité des candidats à analyser une situation dans toutes ses dimensions, à formuler des hypothèses crédibles, à savoir solliciter des avis et des soutiens dans son organisation ou à l'extérieur, à savoir informer les parties prenantes (hiérarchiques notamment mais pas seulement), à élaborer plusieurs scénarios, les hiérarchiser et in fine décider ou proposer une décision.

Cela requiert des candidats qu'ils sachent réfléchir en univers d'incertitudes relatives, qu'ils acceptent aussi de formuler des solutions parfois imparfaites.

Sur ces mises en situation, le jury n'attendait pas de réponse unique. Elles mettent en effet en exergue un dilemme entre plusieurs injonctions contradictoires, plusieurs dimensions de l'intérêt général, dont on attend précisément du candidat qu'il réfléchisse à leur conciliation.

Parmi les difficultés rencontrées par les candidats sur cette partie de l'entretien, on observe parfois une tendance au refus d'obstacles, à nier le dilemme qui est au cœur même de l'exercice. Certains candidats posent de trop nombreuses questions, ce qui peut traduire une difficulté à réfléchir en univers incertain ou non parfaitement maîtrisé. D'autres sont trop prudents, renvoient la décision qui leur est demandée à d'autres autorités ou à plus tard, même quand l'urgence est avérée. Certains, plus rares, sont peut-être trop radicaux, trop rapides à s'orienter vers une piste sans avoir pris le temps nécessaire à l'examen d'autres options ou des conséquences de leur choix.

Les mises en situations professionnelles constituent un exercice délicat, d'équilibre imparfait entre l'intuition, le bon sens, la capacité à travailler en équipe et à décider. Le jury a tenu compte de ces difficultés nombreuses pour porter une appréciation d'ensemble sur les réponses des candidats.

### **c) Les questions générales de politiques publiques**

En fin d'entretien, de manière résiduelle en fonction du temps disponible le jury a proposé aux candidats de répondre à des grandes questions générales de politiques publiques.

La formulation de ces questions a obéi à plusieurs préoccupations :

- éviter les questions de connaissances techniques, précises, le jury estimant là encore que les compétences académiques des candidats ont été évaluées lors des épreuves écrites et de certaines épreuves orales
- éviter les questions d'actualité très polémiques, de type pour ou contre

Sur cette dernière partie de l'entretien, il s'agissait d'évaluer la capacité des candidats à resituer une question dans des enjeux plus vastes de politiques publiques, en identifiant les principales dimensions.

#### **1. La variété des voies d'accès à l'INSP est un atout majeur pour la fonction publique de l'Etat**

En auditionnant 212 candidats pour les épreuves d'entretien, à la lecture de leurs dossiers de présentation, le jury a pu mesurer la grande variété des profils permise par l'existence de plusieurs voies d'accès à l'INSP.

S'agissant du concours docteurs, malgré le nombre relativement modeste de candidats auditionnés (18), le jury a pu constater la grande variété des profils, aussi bien au regard des disciplines que des parcours professionnels, dans le monde de la recherche ou ailleurs. Cette variété s'accompagne d'une grande amplitude de niveau des candidats, ce qui conduit le jury à

s'interroger sur le caractère suffisamment sélectif de l'étape d'admissibilité de ce concours, qui se limite à une seule épreuve écrite.

Le 3<sup>ème</sup> concours propose également une grande variété de profils. Le jury a pu observer que pour certains candidats, l'entrée dans la fonction publique d'Etat représente un changement et un engagement très importants.

Lors des auditions des candidats du concours interne, le jury a pu observer les politiques différentes des administrations. Manifestement, au regard du nombre de candidats admissibles y ayant conduit une première partie de carrière, les ministères de l'économie et des Armées encouragent et soutiennent des candidats de qualité à préparer et présenter ce concours dans de bonnes conditions. D'autres administrations pourraient utilement s'en inspirer pour renforcer la variété des origines sectorielles des candidats de ce concours.

Parmi les candidats du concours externe, le jury a pu observer avec grand intérêt que beaucoup partagent les mêmes préoccupations et aspirations : les transitions en cours (écologique, environnementale, énergétique, agricole, numérique), les fonctions opérationnelles, proches du terrain, plutôt que la conception de politiques publiques, les politiques régaliennes (ordre public, défense, politique étrangère), les enjeux de développement économique).

## 2. Quelques suggestions du jury

### a) Sur les concours eux-mêmes

Les épreuves du concours d'entrée vont être substantiellement revues en 2024, aussi bien les épreuves écrites qu'orales. Le présent rapport ne formule par conséquent pas de recommandations sur celles-ci mais recommande d'évaluer au fur et à mesure l'impact de certaines réformes sur les profils des candidats se présentant au concours et finalement admis afin d'apporter les éventuels ajustements nécessaires.

Après avoir entendu plusieurs candidats non admis lors des restitutions indiquer leur hésitation à représenter le concours, le jury s'interroge sur le caractère dissuasif que pourrait revêtir le caractère éliminatoire d'une note inférieure à 10 à l'oral d'anglais. Il ne s'agit évidemment pas de sous-estimer l'importance pour un futur haut fonctionnaire de maîtriser suffisamment cette langue mais de désamorcer les inhibitions qu'une telle mesure semble soulever d'ores et déjà.

S'agissant de l'organisation des épreuves, le jury s'interroge sur la possibilité à l'avenir de désigner deux troïkas distinctes (président/e et deux assesseurs),

- L'une pour les concours internes, docteurs et 3<sup>ème</sup> concours en tant que concours professionnels qui supposent une analyse approfondie de parcours professionnels et scientifiques parfois très riches
- L'autre pour le concours externe qui suppose une approche un peu différente de repérage, au-delà de l'analyse des parcours académiques souvent brillants, de potentiels de développement et d'épanouissement dans le secteur public.

L'objectif poursuivi par une telle évolution serait avant tout d'ordre pratique, puisque l'audition de l'ensemble des candidats en entretiens (dont la durée passe de surcroît de 45 mn à 1h pour tous les concours) mobilise les membres du jury pendant 7 semaines aujourd'hui, vraisemblablement pendant 8 à 9 semaines demain.

La disponibilité ainsi requise limite drastiquement le vivier des membres du jury, cette évolution permettrait de l'élargir en la réduisant à 4-5 semaines.

Enfin, le jury estime qu'il serait profitable que, pour chacun des concours, un psychologue du travail soit associé aux entretiens.

#### **b) Quelques remarques à l'attention des futurs candidats**

Avant toute chose, il est important de rappeler que le jury a été impressionné par les grandes qualités des candidats, la force de leur engagement et de leur motivation à rejoindre la fonction publique de l'Etat.

S'il devait formuler quelques conseils aux futurs candidats pour l'épreuve d'entretien,

S'il est intéressant d'avoir des éléments personnels dans l'entretien, certains ont pu être un peu systématiques ou parfois plaqués, ainsi de la mention de la profession des parents ou de l'origine géographique.

Sur la forme, l'équilibre est parfois difficile à trouver entre un trop grand formalisme ou une trop grande décontraction, plus rare mais assez déconcertante, notamment quand elle s'accompagne d'un certain relâchement de l'expression orale.

La gestion du stress et des émotions est la principale difficulté pour certains candidats, notamment pour ceux issus du concours externe, qui ont moins d'expérience en la matière. Ce sont des difficultés très personnelles et chacun doit trouver une manière propre de s'y préparer. Le jury tient simplement à appeler l'attention des candidats sur ces points, parfois négligés au profit de la préparation des épreuves plus académiques. A ce titre, il ne peut que rappeler que les oraux blancs sont utiles mais ne peuvent remplacer une véritable situation d'entretien. Il recommande aux candidats de passer plusieurs concours, autres que celui de l'INSP, non seulement parce que la variété et l'intérêt des carrières publiques le justifient, mais aussi parce que c'est l'expérience de la situation réelle d'entretien qui peut les préparer au mieux.

La gestion de la durée de l'entretien, d'autant qu'elle augmente pour trois des quatre concours, mérite également de retenir l'attention des candidats : si certains candidats se révèlent au fur et à mesure de l'entretien, d'autres semblent au contraire perdre en énergie ou capacité de conviction. Il est important de mesurer que le jury ne fonde pas son appréciation sur les premières minutes de l'entretien ou sur l'un ou l'autre des points, il s'agit d'une appréciation globale de la prestation.

Sur le fond, le jury recommande avec insistance aux candidats de bien tirer les conséquences du caractère professionnel de cet entretien, à vocation de recrutement en renforçant certains points :

- la culture générale de l'organisation de l'Etat, au niveau central et déconcentré
- la motivation profonde à rejoindre les carrières de la haute fonction publique d'Etat,
- la capacité à se projeter dans des situations professionnelles variées, allant de la réflexion et l'analyse des politiques publiques à des questions au contraire très pratiques et opérationnelles

---

## **ANNEXE AU RAPPORT**

---

Observations particulières émises par les jurys de chacune des épreuves

**L'intégralité des sujets ainsi que les meilleures copies sont en ligne sur  
[www.insp.gouv.fr](http://www.insp.gouv.fr)**

# EPREUVES D'ADMISSIBILITE

## Droit public

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe (Talents)

Membres du jury : Sébastien FERRARI, Alexis QUINT et Sanaa MARZOUG

Moyenne de l'épreuve : 7,48

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 7,07

---

## I - SUJET

### a) Rappel de l'énoncé

Le sujet de l'épreuve de droit public portait sur « L'utilisateur du service public aujourd'hui ». Il s'agit d'un thème d'actualité au moment où l'intervention de l'Etat et ses modalités sont particulièrement interrogées.

Le sujet était accompagné d'un dossier d'une dizaine de pages composé de sept documents : deux extraits d'articles de doctrine, l'un qui pose la question de savoir si l'utilisateur est devenu le client du service public, l'autre portant sur les droits de l'utilisateur et ceux du citoyen ; une décision du Conseil d'Etat sur le principe d'égalité des usagers devant le service public ; des éléments jurisprudentiels relatifs aux situations de l'utilisateur ; trois articles du code de l'action sociale et des familles relatifs aux droits du patient et au conseil de la vie sociale ; une décision du Conseil d'Etat et un extrait du rapport annuel d'activité du Défenseur des droits relatifs à la dématérialisation des services publics ; un extrait de l'étude annuelle 2019 du Conseil d'Etat sur la citoyenneté.

### b) Attendus du sujet

Le sujet invitait les candidats à proposer une réflexion personnelle – et non la simple synthèse du dossier l'accompagnant – sur la question de la place, du rôle et du statut de l'utilisateur du service public aujourd'hui, alors que les missions d'intérêt général connaissent, tant au plan politique qu'administratif, des évolutions profondes. Le sujet supposait de montrer d'une part la diversité des situations de l'utilisateur et des règles applicables dans leurs relations avec les services, selon leur nature et leur objet, mais aussi la stabilité des principes qui leur sont communs. Il conduisait d'autre part à mettre en exergue les évolutions qui ont été et/ou sont encore à l'œuvre quant à ce « statut », au moins selon deux orientations : le renforcement relatif de la citoyenneté administrative et la concrétisation des droits et obligations qui ont été progressivement consacrés par la jurisprudence et les textes, notamment dans le contexte de la modernisation des services, ainsi que les limites que rencontre ce double mouvement. Il s'agissait ainsi d'analyser comment les enjeux politico-administratifs des rapports entre l'utilisateur et le service se manifestaient en droit public et de proposer des solutions proprement juridiques susceptibles d'y être apportées.

## II – OBSERVATIONS

### a) Sur le fond

La notation des copies reposait, sur le fond, sur une série de critères habituels que sont la bonne compréhension des notions juridiques en cause et des différents thèmes couverts par le sujet ; la

précision et la pertinence des connaissances juridiques nécessaires au traitement du sujet ; l'aptitude à mettre ces connaissances au service d'une analyse juridique et d'une réflexion personnelle et cohérente ; la capacité à formuler des propositions. Le jury doit constater que ces exigences ont été rarement toutes satisfaites, ce qui pose la question de leur bonne assimilation par les candidats, en particulier la troisième.

Le jury doit regretter, en particulier, que le traitement du sujet ait trop souvent digressé vers le service public en général, un nombre important de copies portant la marque d'une préparation spécifique sur ce thème mais qui ne permettait pas d'aborder avec pertinence celui portant plus particulièrement sur l'usager. La correcte délimitation du sujet constitue ainsi le premier écueil constaté.

De grandes disparités sont corrélativement apparues dans la mobilisation des connaissances utiles au traitement du sujet, beaucoup de copies n'excédant pas la simple synthèse du dossier l'accompagnant. A titre d'illustration, peu de candidats ont su rappeler que les usagers du service public sont soumis à un ensemble commun de principes, dont l'application reste indifférente à la nature et à l'objet du service. Inversement, trop de copies ont eu tendance à opposer le client au citoyen et à en déduire une application différenciée de ces principes.

Le sujet invitait aussi à prendre la mesure des évolutions qu'a connu le statut de l'usager, voire à en relativiser la portée dans la période récente. Si les grands mouvements de cette évolution ont pu être perçus par la plupart des candidats, en particulier les copies moyennes, le jury regrette le manque de maîtrise par un nombre important de candidats des connaissances suffisantes pour prendre de la hauteur dans l'analyse de ces évolutions ou à entrevoir leurs limites, contrairement aux meilleures copies qui les ont envisagées.

Un autre écueil rencontré dans certaines copies tient à l'impression laissée que les relations entre l'usager et le service peuvent être ramenées à une « expérience client », comme par exemple l'exclusion de certaines catégories d'usagers du fait de l'existence d'une fracture numérique, déplaçant la focale vers des interrogations éloignées des enjeux juridiques en cause.

Enfin, le jury regrette que beaucoup de copies n'aient pas formulé de propositions portant sur les leviers juridiques susceptibles d'être mobilisés pour parfaire le statut de l'usager.

## **b) Sur la forme**

Sur le plan formel, le niveau global des candidats est satisfaisant. Quelques rares copies comportaient un nombre significatif de fautes d'orthographe ou de grammaire. Le jury doit néanmoins regretter un nombre important de copies dont les développements sont mal structurés, souvent de façon excessivement scolaire, donnant l'impression d'appliquer la méthode de la dissertation sans véritablement lui donner sa véritable portée.

A la lecture des copies, le jury a pu constater une préparation spécifique en amont par un nombre important de candidats sur un sujet proche, sans être identique, avec des références et des plans quasi identiques. Le jury doit également regretter que des copies intelligentes et érudites ignorent les aspects proprement juridiques de la question, oubliant par-là la nature de l'épreuve.

## **III – RECOMMANDATIONS**

Plusieurs recommandations aux candidats peuvent être formulées :

- Il s'agit d'une épreuve de droit qui doit permettre d'évaluer les connaissances et la capacité de réflexion des candidats dans cette discipline. Elle ne saurait consister en la simple restitution de « fiches » ou la synthèse du dossier accompagnant le sujet ;
- Il s'agit d'une épreuve de droit public, ce que doivent refléter le contenu de l'analyse et les solutions proposées, les dimensions politiques et administratives venant compléter, sans s'y substituer, la réflexion juridique à mener. Il est attendu des candidats, qui se destinent à exercer des fonctions dans la haute administration, qu'ils disposent de connaissances précises et approfondies en droit public.

# Concours interne

Membres du jury : Benjamin DEFOORT et Alexandra STOLTZ-VALETTE

Moyenne de l'épreuve : 7,81

---

## I - SUJET

### a) Rappel de l'énoncé

Le sujet de l'épreuve de droit public invitait les candidats à rédiger une note à l'attention du cabinet du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'opportunité de créer une autorité administrative indépendante consacrée à la protection de l'environnement et d'évaluer l'intérêt de lui conférer un pouvoir de sanction. Il était accompagné d'un dossier de 25 pages composé de 11 documents (l'article 66 de la Constitution, des extraits du code rural et de la pêche maritime, du code du travail, et du code des relations entre le public et les administrations, une décision du Conseil constitutionnel, des arrêts du Conseil d'Etat, un extrait d'un discours de l'ancien Vice-président du Conseil d'Etat sur les sanctions, un article du Monde sur la police de l'environnement et l'exposé des motifs d'un projet de loi en discussion devant le Sénat sur la fusion d'autorités administratives d'indépendantes).

### b) Les attendus

Le sujet invitait les candidats à proposer une réflexion personnelle – et non une description d'un simple état des lieux – sur les questions très classiques que sont le recours aux autorités administratives indépendantes, d'une part, et l'utilisation d'un pouvoir de sanction dévolue à l'administration, d'autre part. Au-delà de ces problématiques habituelles du droit public, les candidats devaient les aborder à l'aune de la problématique centrale de la préservation de l'environnement. La principale difficulté du sujet résidait dans la capacité des candidats à maîtriser suffisamment les enjeux techniques de l'encadrement du pouvoir de sanction des autorités administratives et du recours à ces dernières, pour pouvoir prendre un peu de hauteur et les utiliser en vue de traiter de la question d'une meilleure protection de l'environnement. A cet égard, il était attendu des candidats qu'ils soient en mesure de faire un état des lieux des mécanismes de préservation de l'environnement, des lacunes de celui-ci, des mérites de l'indépendance d'une AAI, tout comme des mérites de la répression – notamment administrative – en cette matière. Il est très important de ne jamais perdre de vue cette finalité particulière, ce que trop de candidats n'ont pas toujours su respecter.

## II – OBSERVATIONS

### a) Sur le fond

De façon très générale, la notation des copies reposait, sur le fond, sur la combinaison de trois facteurs : la bonne compréhension des notions juridiques en jeu et des documents présentés dans le dossier ; la qualité et la précision des connaissances juridiques nécessaires au traitement du sujet ; l'aptitude à défendre une position personnelle et, le cas échéant, à formuler des propositions. Sur ce sujet, c'est parfois le troisième critère qui s'est avéré le plus discriminant, certains candidats ayant parfois des difficultés à apporter une réponse véritablement opérationnelle à la question de la préservation de l'environnement.

Le jury a néanmoins constaté dans l'ensemble un bon niveau de connaissances juridiques mais aussi de culture historique. Toutefois, des disparités apparaissent dans les facultés dont ont fait preuve les candidats pour mobiliser ces diverses connaissances au service d'une analyse juridique du sujet posé et pour défendre un point de vue personnel.

A titre d'illustration, peu de candidats ont su clairement identifier les différents types de répression susceptibles d'être mobilisés (notamment en matière environnementale). La distinction entre répression pénale et répression administrative a été trop peu mobilisée et trop rarement pleinement maîtrisée. Plus problématique : certains candidats ont eu des difficultés à distinguer entre police administrative (police générale et police spéciale) et pouvoir de sanction administrative, ou entre pouvoir de sanction d'une autorité administrative et participation d'autorité de police à une mission de police judiciaire. Ces notions fondamentales du droit public sont malheureusement trop peu maîtrisées ou confusément comprises, ce qui peut donner lieu à des imprécisions voire à des contre-sens.

Un autre écueil rencontré par certains candidats qui n'ont pas suffisamment distingué les différentes questions juridiques en toile de fond du sujet. Il convenait en effet d'aborder, sans hiérarchie entre ces aspects, d'un côté, un problème proprement normatif consistant à rechercher en quoi l'environnement pourrait être mieux protégé par l'exercice d'un pouvoir de sanction et, plus précisément, en quoi la répression administrative pourrait être favorisée – car plus efficace ? – par rapport à la répression pénale. D'un autre côté, il fallait également aborder le problème institutionnel consistant à se demander en quoi une autorité « indépendante » serait mieux à même de préserver l'environnement.

A cet égard, le jury regrette une forme de parti pris assez souvent adopté par les candidats consistant à approuver, par principe, la direction dont il est demandé d'évaluer la pertinence. Dit autrement, beaucoup de candidats prennent pour point de départ – comme un postulat – que l'exercice d'un pouvoir de sanction au profit d'une autorité administrative indépendante est une bonne solution. Toutefois, cette position ne repose que trop rarement sur une évaluation de l'état des lieux en la matière et sur les limites de la protection actuelle de l'environnement. Partant, ces copies ne mettent pas suffisamment en lumière l'apport réel de la solution préconisée. Les aspects critiques se limitent bien souvent à des remarques méfiantes quant à la multiplication des AAI, tandis que les propositions se concentrent souvent sur la nécessité d'en rationaliser le nombre et de fusionner cette nouvelle autorité avec d'autres existantes. Sur ce point, le jury doit déplorer le contre-sens fréquent sur la nature juridique de l'Office français de la biodiversité qui n'est pas une AAI (mais un établissement public) et qui n'est pas doté d'un pouvoir de sanction (mais assure pour l'essentiel une fonction de police judiciaire en vue de poursuites pénales).

Les meilleures copies ont non seulement été en mesure de distinguer entre ces différents aspects du sujet, mais ont aussi été en mesure de s'interroger sur les mérites des solutions proposées, qu'il s'agisse de l'intérêt d'une autorité indépendante en matière d'environnement, comme de l'utilité d'un pouvoir de répression administrative en la matière. Ces copies ont aussi mieux su mobiliser le dossier documentaire. Certains documents ont en effet été mal compris (comme les articles du code du travail qui avait pour fonction d'illustrer un certain type de sanctions administratives en dehors de l'environnement ; tandis que les articles du code rural évoquaient les sanctions pénales existantes).

En définitive, beaucoup de candidats ont cherché à montrer qu'ils maîtrisaient bien la question de l'encadrement du pouvoir de sanction des autorités administratives – sur laquelle portaient plusieurs documents du dossier – au risque de laisser un peu dans l'ombre les autres aspects du sujet, qui n'étaient pourtant pas moins importants.

Le jury note toutefois, et s'en réjouit, la bonne connaissance de la plus grande partie des candidats des modalités d'encadrement d'un pouvoir de sanction dévolu à l'administration.

## b) Sur la forme

Sur le plan formel, le niveau global des candidats est très satisfaisant. Excepté quelques rares copies comportant un nombre important de fautes d'orthographe et d'autres, un peu plus nombreuses, dont les développements n'étaient pas du tout structurés, parfois même erratiques.

Les candidats font, dans l'ensemble, preuve d'une bonne maîtrise stylistique et grammaticale de la langue française et s'appuient sur une méthode de la note administrative plutôt acquise.

## III – RECOMMANDATIONS

Plusieurs recommandations aux candidats peuvent être formulées :

- Ne jamais oublier qu'il s'agit, d'abord, d'une épreuve de droit public.
- Si l'affirmation d'une position personnelle nuancée est toujours appréciée, il convient de prendre garde à ne pas se livrer cependant à des propos démagogiques ou péremptifs. La prise de position personnelle n'autorise pas toute forme d'expression d'opinion – y compris lorsque le candidat laisserait entendre que celle-ci est largement partagée dans les milieux professionnels qu'il aspire à rejoindre en passant le concours – surtout lorsqu'elle repose sur des connaissances ni précises ni parfaitement étayées. En sens inverse, il convient aussi de veiller à ne pas tomber dans l'écueil, évoqué plus haut, consistant à avoir un *a priori* positif sur la proposition devant être évaluée.
- Être plus vigilant, d'une part, quant à la rigueur des définitions juridiques retenues pour les notions qui sont au cœur du sujet, et d'autre part, à bien identifier les distinctions que le sujet peut inviter à opérer entre des situations différentes.

## Troisième concours

Membres du jury : Elise FRAYSSE et Bruno SIBILLI

Moyenne de l'épreuve : 7,54

---

### I – SUJET

#### a) Rappel du sujet

« En tant que chargé(e) de mission auprès de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, vous devez rédiger une note opérationnelle concernant l'usage des réseaux sociaux par les agents publics, dans le cadre comme en dehors de leurs fonctions. Il vous est demandé d'éclairer votre directrice sur les enjeux que l'usage de ces réseaux soulève pour l'action publique.

Vous rappellerez le cadre juridique existant et formulerez des préconisations à destination des responsables publics et de leurs agents. Vous vous prononcerez également sur la forme que ces préconisations pourront prendre (circulaire, guide de bonnes pratiques, intégration au sein d'un texte juridique, etc.). »

Un dossier de 25 pages permettait d'aiguiller le candidat. Il comprenait un extrait du rapport du Conseil d'État relatif aux réseaux sociaux, des articles de presse, des articles du code général de la fonction publique et du code de la sécurité intérieure, des extraits de la Charte de déontologie de la juridiction administrative, des articles de doctrine (Jean Rivero, Emmanuel Aubin), des décisions jurisprudentielles (Cour européenne des droits de l'homme, Cour administrative d'appel de Paris, Conseil d'État) ainsi qu'une proposition de résolution parlementaire.

#### b) Attendus du sujet

Par ce sujet, le jury attendait que les candidats développent trois types d'éléments.

Premièrement, une analyse des *enjeux* de l'usage des réseaux sociaux par les agents publics. Cela appelait une prise de hauteur de la part du candidat pour comprendre et expliquer en quoi ce phénomène nouveau constituait un défi pour l'administration. Outre la place grandissante des réseaux sociaux dans nos démocraties modernes, il s'agissait ici de resituer le sujet dans les grands thèmes du droit public : les transformations des relations entre l'administration et les administrés, les relations complexes entre la sécurité (des données notamment) et les libertés des agents publics, la spécificité de l'administration et de ses agents vis-à-vis du secteur privé. Ce sujet n'était donc pas uniquement un sujet de droit de la fonction publique, mais plus largement un sujet de droit public.

Deuxièmement, une restitution claire du *cadre juridique existant*. L'utilisation par les agents publics des réseaux sociaux ne fait pas l'objet d'une réglementation unique et générale. Le candidat devait donc par lui-même procéder à une qualification juridique du problème, puis classer et hiérarchiser les sources pertinentes sur cette question. À cet égard, les documents compris dans le dossier devaient être complétés par des connaissances juridiques personnelles. Le jury attendait une présentation claire et structurée des sources relatives à la liberté d'expression (constitutionnelles, conventionnelles), de son étendue, puis une présentation des

obligations de l'agent public pertinentes. Le devoir de réserve devait appeler de plus longs développements, notamment quant à son étendue (au sein comme à l'extérieur des fonctions).

Troisièmement, des *préconisations* précises. D'une part, il était attendu des candidats qu'ils se prononcent au fond tant sur l'encadrement que la promotion de l'usage des réseaux sociaux par les agents publics. Les préconisations d'ordre juridique étaient principalement attendues, auxquelles pouvaient s'ajouter des propositions en matière de management (formations, sensibilisations, etc.). Des préconisations légales, précises et réalistes étaient attendues. D'autre part, les candidats devaient se prononcer sur la forme que les préconisations juridiques pouvaient prendre. Il était enfin attendu des candidats qu'ils justifient leur choix, notamment quant à l'utilisation (ou non) du droit souple.

## **II – OBSERVATIONS**

Sur le fond, les critères de notation découlaient logiquement des attendus : la maîtrise du vocabulaire et du raisonnement juridiques ; le traitement de tous les pans du sujet ; la bonne utilisation des documents présents dans le dossier ; la pertinence des préconisations. Sur la forme, les critères de notation tenaient logiquement à la présentation correcte de la copie, à l'absence de fautes grammaticales, orthographiques ou syntaxiques, mais aussi à l'organisation claire des développements.

De façon générale, les candidats sont parvenus à restituer le cadre juridique de façon relativement satisfaisante, notamment à l'aide des documents présents dans le dossier. À l'inverse, les préconisations étaient dans l'ensemble décevantes : elles manquaient pour la plupart de précision, notamment quant à leur contenu. Des propositions concrètes de rédaction d'un article du Code général de la fonction publique auraient par exemple été les bienvenues. Certains documents (Charte de la juridiction administrative, Code de la sécurité intérieure) avaient d'ailleurs précisément été insérés pour que les candidats puissent s'en inspirer.

Parmi les copies moyennes et insuffisantes, on peut relever que les enjeux n'ont été examinés que de façon superficielle : des exemples concrets tenant aux risques ou aux atouts de l'usage des réseaux sociaux auraient dû être davantage développés. De façon plus dirimante, ces copies tendaient parfois à se rapprocher d'une note de synthèse, peinant à dissimuler parfois l'absence de connaissances personnelles. Par ailleurs, certaines d'entre elles opéraient des confusions dénotant une mauvaise connaissance de l'administration et des grandes notions du droit public (confusion entre agent public et fonctionnaire, libertés de l'agent public présentées après ses devoirs, etc.).

Parmi les bonnes et très bonnes copies, ont été relevés – outre l'apport de connaissances personnelles, la mobilisation de la doctrine, la clarté de la présentation et la plus grande pertinence des préconisations – plusieurs bons éléments. D'une part, il s'agit de la capacité à « faire le tour » du sujet en réussissant à compiler et organiser tous les aspects juridiques relatifs à l'usage des réseaux sociaux. Les bonnes copies n'ont ainsi pas fait l'impasse sur les atouts nombreux que recouvre l'utilisation des réseaux sociaux (attractivité de la fonction publique, rapprochement avec les administrés, etc.) ou sur les aspects relatifs à la cybersécurité. D'autre part, les bonnes copies se sont démarquées par la capacité à argumenter, en se mettant véritablement en situation d'un chargé de mission devant rédiger une note opérationnelle. Par exemple, la justification du choix entre les plusieurs formes que pouvaient prendre les préconisations (loi, règlement, circulaire, etc.) – bien que rares – ont été particulièrement appréciées.

### III – RECOMMANDATIONS

Plusieurs recommandations peuvent être adressées aux candidats.

Premièrement, l'exercice de la note opérationnelle doit être compris comme une mise en situation. Autrement dit, nous ne pourrions que conseiller aux candidats de se mettre véritablement à la place d'un chargé de mission devant aiguiller son supérieur hiérarchique, en ne faisant pas abstraction de son bon sens, ni en se camouflant derrière une méthodologie stéréotypée. Il ne faut ainsi pas hésiter, tout simplement, à faire preuve de *pédagogie* en donnant des exemples concrets et en se demandant si les préconisations sont suffisamment précises ou utiles pour votre supérieur.

Secondement, si la note opérationnelle est bel et bien une mise en situation, cela ne doit pas empêcher les candidats d'apporter des éléments de réflexion et d'argumentation personnelle. Il n'y a pas d'attente particulière quant au contenu des préconisations (tant qu'elles restent dans le cadre de la légalité) : il ne faut dès lors pas hésiter à *justifier* le recours à une préconisation plutôt qu'à une autre, à expliquer pourquoi – selon le candidat – il vaudrait mieux opter pour telle ou telle solution.

Alors que l'épreuve de droit public prendra la forme d'une "note opérationnelle", les candidats seront particulièrement soucieux des attentes du jury quant à la pertinence juridique et institutionnelle des analyses et la crédibilité des propositions formulées. Le caractère désormais optionnel de l'épreuve de droit public, au choix avec l'économie au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours, devrait encore renforcer la nécessaire maîtrise d'un socle de connaissances en droit public vraiment opérationnel.

## Economie

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe (Talents)

Membres du jury : Anne-Sophie ALSIF, Alexandre FLAGE et Claude PONDAVEN

Moyenne de l'épreuve : 9,80

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 9,84

---

#### I - SUJET

*Comment réduire le déficit de la balance commerciale française ?*

#### Attendus du sujet

La question portait sur un sujet économique standard de conjoncture. Cependant, pour un concours sélectif, elle ne devait pas être abordée avec un simple point de vue descriptif, tel qu'on pourrait le trouver dans la presse ou dans une approche superficielle de vulgarisation. Le candidat était tenu d'analyser, de justifier et d'argumenter, construisant ainsi un raisonnement solide pour répondre précisément à la question posée sur les modes d'action pour réduire le déficit commercial.

#### II - OBSERVATIONS

##### a) Critères de notation

L'échelle de notation de 1 à 20, définie en concertation entre les trois binômes d'évaluateurs, est la suivante :

1. **Description conjoncturelle :**
  - Copies se limitant à un diagnostic descriptif : notes de 1 à 9.
  - Si le diagnostic est exceptionnellement bien réalisé : jusqu'à 10.
2. **Analyse avec réflexion :**
  - Copies présentant une réflexion en seconde partie, mais sans contenu théorique approfondi : notes de 12 à 14.
3. **Analyse approfondie :**
  - Copies démontrant une analyse détaillée avec un raisonnement solide : notes de 14 à 20.

**Caractéristiques des copies selon leur qualité :**

- **Très bonnes copies :** Aucune copie n'a atteint ce niveau d'excellence.
- **Bonnes copies :** Une quinzaine de copies s'est distinguée. Les correcteurs les ont notées entre 14 et 15 sur 20.
- **Copies moyennes :** Une grande majorité de copies se sont avérées insuffisantes, présentant des similitudes frappantes entre elles, avec un contenu principalement descriptif.
- **Très mauvaises copies :** Il y a eu un faible nombre de copies relevant de cette catégorie.

## b) Commentaires sur le fond

La grande majorité des copies (85%) se contente de décrire des résultats de conjoncture, de recycler des fiches toutes identiques ou de résumer les documents joints. Les candidats décrivent et n'analysent pas. Ils ne répondent pas à la question posée donc au sujet. C'est une grave lacune. Le manque de structure est flagrant, tout comme l'absence d'analyse approfondie des concepts économiques. Les plans des réponses sont souvent similaires et rares sont les copies qui abordent véritablement la question posée ou proposent des politiques économiques pertinentes. Enfin, il est à noter une carence en références universitaires, tant au niveau des théories que des modèles économiques.

## c) Commentaires sur la forme

- **Rédaction** : Malgré le manque de pertinence du contenu, la plupart des copies étaient bien rédigées en termes de structure, d'orthographe et de syntaxe. Une minorité a tout de même présenté des défauts en matière de style et d'orthographe. On ne trouvait pas toujours de conclusion et les introductions étaient souvent peu développées.
- **Présentation** : Un petit nombre de candidats a utilisé une encre bleu clair, rendant leur travail difficile à lire. Certaines copies étaient également sales ou illisibles.

## III - RECOMMANDATIONS

Il est impératif pour le candidat de lire le sujet avec une attention méticuleuse. Face à une question posée, il ne saurait la contourner. Il lui incombe de prendre du recul, d'analyser minutieusement le sujet et de formuler une réponse solidement argumentée. Modifier la formulation du sujet dans le but de se contenter de réciter des fiches préétablies est une erreur. Certes, un sujet classique de conjoncture a probablement été préparé, mais le candidat consciencieux sait qu'il doit éviter la simple récitation d'une fiche mémorisée, similaire à celle que beaucoup auront en tête.

Dans ce concours, le candidat doit démontrer sa maîtrise du sujet, sa capacité à réfléchir et à analyser, ainsi que sa connaissance approfondie du domaine. Le jury ne cherche pas une réponse stéréotypée. Il valorise la qualité du raisonnement, l'étendue des connaissances et apprécie les candidats qui questionnent, cherchent à comprendre et à mettre en lumière des paradoxes ou des anomalies. Répéter des fiches mémorisées, qui ne devraient servir que de guides de réflexion ou de bilans statistiques, est une approche à éviter.

Il est aussi crucial d'intégrer et de citer des références académiques et scientifiques, d'éviter les paraphrases et les descriptifs trop longs, et de suggérer des politiques publiques en adéquation avec le sujet.

## Concours interne

Membres du jury : Benjamin MICHALLET et Claire NAIDITCH

Moyenne de l'épreuve : 8,74

---

### I – SUJET

#### a) Rappel du sujet

Dans la perspective de la 21<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) qui se tiendra du 11 au 20 octobre 2023 au siège de l'Organisation Internationale du Travail, il vous est demandé, à partir de vos connaissances et des éléments du dossier, en tant que chef(fe) du bureau au sein de la Sous-Direction des Politiques Sociales et Emploi (Polsoc) de la DG Trésor, de rédiger une note d'analyse et de proposition à l'attention du directeur de cabinet du ministre de l'Economie sur les enjeux du travail non rémunéré et les défis à relever pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### b) Attendus du sujet

Pour traiter convenablement le sujet, les candidats devaient mobiliser des connaissances en microéconomie, plus particulièrement en économie de la famille et en économie du travail, ainsi qu'en comptabilité nationale et les concepts statistiques attenants. Il était attendu une exploitation de l'ensemble des documents qui agrémentaient le sujet et qui s'inscrivaient généralement dans l'une ou l'autre de ces disciplines de l'économie.

Une analyse critique du cadre statistique en vigueur pour qualifier le travail non rémunéré et les définitions qui en découlent permettaient d'ouvrir la réflexion sur cet agrégat complexe à mesurer. Ces difficultés se reflétaient dans les travaux empiriques menés à l'OCDE et à l'INSEE qui mettaient également en exergue la nature genrée du travail non rémunéré.

La bonne compréhension des articles de recherche permettait de nourrir la réflexion sur l'importance de la question du travail non rémunéré en sciences économiques, son ancrage dans l'économie de la famille et les arbitrages au sein des ménages. Ils offraient une base importante de réflexion quant aux possibles instruments de politiques publiques mobilisables par le décideur public. Au-delà des dates de publication de ces travaux, plusieurs documents proposaient des éléments quant à l'inscription dans le temps du travail non rémunéré et de sa nature genrée. Ainsi, les travaux de Pailhé et ses co-auteurs (2022) montraient que les périodes de confinement qui ont contraint les femmes comme les hommes à rester à leur domicile, n'avaient pas fait disparaître les inégalités dans la prise en charge du travail non rémunéré, en particulier domestique.

Une bonne maîtrise des connaissances fondamentales de l'économie et du fonctionnement du processus de décisions en France, permettait de proposer une analyse argumentée sur les enjeux à relever. Étaient donc attendues des propositions concrètes quant aux institutions mobilisables pour nourrir la réflexion autour de ce sujet et notamment autour des enjeux de définition, les grandes questions à aborder lors des cycles préparatoires (RIM) ou la mise en place d'un Grenelle, ainsi que les outils de politique publique à la disposition du décideur (fiscalité, redistribution, législation, ...).

## **II – OBSERVATIONS**

### **a) Sur le fond**

Si le sujet a été plutôt bien compris par les candidats, la vaste majorité des copies manque de rigueur et de maîtrise des concepts économiques fondamentaux. Ce constat est valable même pour les excellentes copies qui bénéficient de l'utilisation de la vaste palette de notes mise à disposition des correcteurs [1 à 20].

En dépit de cette observation, les très bonnes copies développent un propos clair, au déroulé logique. Les candidats ont le niveau de hauteur exigé pour s'adresser à un cabinet ministériel qui attend une note claire, efficace, opérationnelle. Ces copies évitent l'écueil des réflexions triviales des copies moyennes.

Les copies moyennes font généralement un usage partiel des documents et proposent une réflexion superficielle qui rend leur exposé peu opérationnel. Les propos manquent de précision et comportent parfois des erreurs de compréhension.

Les copies insuffisantes ne traitent généralement pas le sujet et/ou comportent des erreurs de compréhension et de logique dans leur exposé qui ne sont pas du niveau exigé pour une note à l'attention d'un directeur de cabinet.

### **b) Sur la forme**

Beaucoup de copies manquent d'efficacité et proposent un plan standard en s'appuyant sur des fiches élaborées lors de la préparation des candidats. Ces plans manquent généralement de pertinence et peinent à convaincre.

La syntaxe est trop souvent maladroite et l'orthographe parfois négligée, ce qui ne manque pas d'étonner à ce niveau de concours pour des candidats issus de l'administration.

Un certain nombre de copies ne propose pas de conclusion à la fin de la note, qui finit donc de façon assez abrupte.

## **III – RECOMMANDATIONS**

Le jury d'économie recommande une préparation plus approfondie des concepts fondamentaux de l'économie qui sont presque toujours peu ou pas maîtrisés, ce qui pèse sur la qualité et la pertinence des développements. En outre, peu de candidats maîtrisent les outils de la politique publique tandis qu'un trop grand nombre de copies essaient de raccrocher leur réflexion à des concepts hors sujet.

## Troisième concours

**Membres du jury : Constance BOUBLIL-GROH et Maxime FAJEAU**

**Moyenne de l'épreuve : 8,15**

---

### I – SUJET

#### a) Rappel du sujet

L'épreuve d'économie est un exercice visant à sanctionner non seulement des connaissances théoriques et empiriques, mais également à évaluer les capacités de réflexion et d'argumentation des candidats. Le jury tient à souligner ce travail d'appropriation du sujet par les candidats.

Dans l'ensemble, les bonnes copies se conformaient aux critères soulevés dans les précédents rapports et dont certains éléments essentiels sont soulignés ici.

Le sujet portait sur les programmes de prêts garantis par l'État (PGE) et invitait à dresser un bilan nuancé du mécanisme pour en dégager des recommandations. Le dossier était assorti de documents présentant plusieurs pages de chiffres et graphiques avant de proposer des éléments plus textuels d'une technicité croissante. Ces documents invitaient les candidats à un effort important pour articuler et structurer de nombreux contenus. La difficulté majeure consistait à analyser les PGE à l'aune de connaissances économiques afin de dégager des lignes d'action publique pour l'accompagner. Il était donc attendu des candidats une mise en avant des tensions du sujet sur les conséquences prévisibles à court et moyen termes.

#### b) Impressions générales sur la forme

Les copies étaient généralement soignées, avec un effort pour structurer la réflexion et présenter des recommandations.

L'exercice de la note administrative appelle nécessairement un cadre type mais ne doit pas pour autant conduire les candidats à écarter une structuration plus personnelle. En effet, l'exercice vise également à évaluer la capacité des candidats à proposer une réflexion argumentée autour du sujet. Il ne s'agit en aucun cas d'une simple restitution de connaissances ou encore d'une synthèse des documents. Ces derniers sont là pour accompagner la réflexion mais ne peuvent l'épuiser.

Par ailleurs, si l'introduction ne doit pas être trop longue et empiéter sur les développements dans le corps de la copie, elle ne saurait s'abstraire d'un certain nombre d'éléments essentiels à la bonne orientation de la réflexion. Les meilleures copies ont ainsi fait un effort de définition, de contextualisation du sujet pour dégager des enjeux. Une attention toute particulière doit être portée sur la **définition des termes du sujet**. Cet aspect distingue bien souvent les meilleurs candidats en leur permettant de délimiter précisément l'objet de l'épreuve.

Enfin, le jury est toujours très attentif à la précision des références et citations proposées par les candidats. Il a pu être constaté parfois que les rapports d'institutions internationales étaient mentionnés par la seule référence à l'année de publication et au nom de l'institution (ex : OCDE 2022), sans plus de précision sur le nom des auteurs ou du rapport. Au regard du grand nombre de publications proposées chaque année par les institutions internationales, une référence aussi minimaliste est invérifiable.

### c) Impressions générales sur le fond

Les meilleures copies ont démontré de solides connaissances sur le sujet. Ce dernier impliquait une maîtrise de concepts économiques indispensables à la bonne compréhension des mécanismes qui sous-tendent les PGE. Le jury a apprécié les copies présentant cet outil comme une solution au rationnement du crédit bancaire par des mécanismes assurantiels, exposant ainsi clairement les concepts d'asymétrie d'information, d'aléa moral et d'anti-sélection ayant guidé la mise en place des PGE. Le sujet ne pouvait donc pas être traité pleinement par une simple synthèse des éléments factuels présents dans les dossiers, mais nécessitait la construction d'une réflexion à l'aide de concepts économiques dont la maîtrise a permis au jury de distinguer les candidats. Le jury a ainsi valorisé les nombreux candidats qui ont fait preuve d'une capacité d'analyse plus personnelle, en s'aidant des différents paradigmes économiques qui pouvaient ici être mobilisés en nombre. Cette approche suppose une maîtrise des concepts qui sont alors articulés pour proposer une réflexion originale.

Nous avons valorisé les candidats dont la réflexion présentait un équilibre dans chaque sous partie autour du triptyque : théories, faits économiques, auteurs. Cependant, un étalage de théories et d'auteurs sans réel développement n'a évidemment que peu de sens. Ainsi une excellente copie ne se mesure pas au nombre de références, mais sans aucun doute à la cohérence qu'elle aura su démontrer entre ces dernières.

Nous tenons à rappeler que le recours aux documents n'est pas facultatif. Loin d'épuiser le sujet, les documents visent néanmoins à rappeler aux candidats certains aspects essentiels, attendus dans leurs développements. Les documents apportaient volontairement de la nuance. De plus, ces documents fournissaient des données brutes. Les meilleures copies sont celles qui ont su tirer parti du contenu des documents, et notamment extraire des données – abondantes – l'information pertinente.

Enfin, l'exercice demandé aux candidats reposait sur des propositions. Les meilleures copies n'étaient naturellement pas celles qui faisaient un étalage d'une myriade de petites propositions vagues. Bien au contraire nous avons valorisé les copies se focalisant sur quelques propositions opérationnelles avec un périmètre institutionnel bien identifié. Nous invitons les candidats à se demander de manière systématique si leurs préconisations seraient utiles à un décideur public qui aurait leur note entre les mains dans le cadre de la commande. Seules les préconisations argumentées et circonstanciées peuvent remplir cette fonction.

# Question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

## Concours externe et 2ème concours externe (Talents)

Membres du jury : Luc CHOUCHKAIEFF et Marion PUJAU-BOSQ

Moyenne de l'épreuve du concours externe : 9,90

Moyenne de l'épreuve du 2ème concours externe : 9,80

---

### I – SUJET

#### a) Rappel du sujet

« Aménagement du territoire et mondialisation : enjeux et perspectives »

#### b) Attendus du sujet

Il était attendu des candidats d'aborder :

- La définition et la conceptualisation de l'aménagement du territoire (ADT). La mondialisation a bouleversé l'ordre établi et a imposé plusieurs évolutions du concept d'aménagement du territoire et des valeurs défendues.
- l'émergence d'un espace mondialisé et l'impact de la mondialisation sur l'approche de l'ADT ;
- les enjeux de la mondialisation : en passant de la place du village au village monde, la mondialisation crée une concurrence entre les territoires et entre les populations ;
- les enjeux des transitions écologique et numérique ;
- les enjeux du changement de modèle économique ;
- les enjeux d'adaptation du modèle d'inclusion sociale ;
- les enjeux de maîtrise des flux de population quant à la garantie de la cohésion des territoires à l'échelle locale et mondiale.

Les perspectives de l'ADT pour soutenir l'adaptation des territoires à la mondialisation

- Concilier le développement à l'échelle nationale et mondiale avec l'ancrage local : inscrire les territoires et leurs populations dans la dynamique de la mondialisation
- Lutter contre le sentiment d'abandon de la « France périphérique »

Les leviers d'intervention de l'ADT pour atteindre ses objectifs

- La stratégie de l'ADT
- Les outils de l'ADT

## II – OBSERVATIONS

### a) Sur le fond

- Critères de notation

Une grille de notation a été élaborée sur 40 points, ventilés sur chacun des sous-thèmes des attendus détaillés supra. Un quart des points a été réservé à l'évaluation de la conceptualisation du sujet, la pertinence de la copie, sa structuration et l'originalité de la production.

- Caractéristiques des bonnes et très bonnes copies et défauts des copies moyennes et insuffisantes

Le sujet a été discriminant car il a imposé de sortir de la révision et a valorisé les candidats capables de mettre en perspective et de problématiser / articuler deux thématiques.

Malheureusement, dans une très grande proportion de copies, la tentation de la dissertation d'histoire a été grande (parfois depuis le Néolithique, souvent depuis l'Antiquité, en passant par le Moyen-Age et les grandes découvertes, avant d'arriver au moins à la révolution industrielle pour aborder enfin l'ère contemporaine), souvent couplée à l'histoire de la construction de l'Etat en France.

Dans ces cas, l'histoire de la mondialisation n'est pas non plus complètement maîtrisée puisque le lien n'est quasiment jamais fait entre la désindustrialisation et les délocalisations et la fin des Empires, les chocs pétroliers, la chute de l'URSS et l'émergence des pays en voie de développement, qui concurrencent les économies occidentales dans les années 1980/1990 et la transition numérique n'est jamais associée au déploiement mondial d'Internet dans les années 2000.

Par ailleurs, peu de copies sont parvenues à articuler leur démonstration autour de l'évolution du concept même de territoire et de la frontière (matérielle ou immatérielle), alors que bon nombre de copies ont amorcé leurs propositions autour de l'Etat, en mentionnant le territoire comme un de ses éléments constitutifs.

Des lacunes certaines ont été relevées dans bon nombre de copies sur la connaissance de l'aménagement du territoire d'aujourd'hui.

La référence la plus partagée est celle de la DATAR (1964), parfois couplée aux plans racine et neige des années 1960, puis au plan Freycinet (1878). En revanche, l'ANCT et les autres agences de l'Etat (ANRU, ANAH, CEREMA, ADEME ...) sont peu connues, de même que le contenu de la dernière loi de décentralisation « 3DS » de 2022 (ex nouveau principe de différenciation territoriale) ou le plan ruralité de juin 2023, quasiment absent des copies.

Les leviers d'action de l'Etat ne sont globalement pas tout à fait maîtrisés non plus et les copies ont tendance à lister des leviers (normes, fiscalité et péréquation) ou des dispositifs (action cœur de ville, maisons France Service, plans France 2030 ou très haut débit notamment) sans nécessairement pouvoir les inclure dans une réflexion ou des propositions stratégiques.

Certaines copies peinent à développer des perspectives construites et réfléchies. Elles se cantonnent souvent à quelques propositions très générales : « il faut dépasser les divergences d'intérêts entre Etats » ou « réduire les inégalités ».

Peu de copies ont procédé à une analyse critique et une évaluation des politiques publiques avancées.

Quelques copies sont politiquement engagées, bien au-delà de développements pertinents sur les mouvements de contestation et les enjeux actuels de démocratie locale, éléments qui sont eux présents dans une très large majorité des copies.

Quelques copies présentent un hors sujet, complet ou partiel, qui émanent souvent des candidats qui ont eu du mal à prendre de la hauteur et à sortir d'un carcan disciplinaire.

Sur les enjeux attendus :

- Si quelques candidats ont complètement oublié la transition écologique, nombreux sont ceux qui se sont concentrés sur les transports et l'urbanisme ajoutant le plus souvent le numérique, mais davantage dans sa dimension infrastructure que de l'accès des usagers. En revanche, beaucoup n'ont pas traité des questions énergétiques et encore moins agricoles, alors que nombre de copies mentionnent la nouvelle contrainte du « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols, ce qui peut interroger sur la capacité des candidats à s'inscrire dans leur environnement et dans l'actualité.
  - Si l'enjeu de transition économique est souvent perçu, il l'est sous l'angle de l'activité (ex : réindustrialisation verte et souveraine) et peu, voire pas, sous l'angle du consommateur et encore moins du travailleur (que ce soit en abordant le « dumping social » entre territoires, y compris intra-européens, ou les conséquences du développement du télétravail).
  - L'enjeu d'inclusion sociale a été parfois insuffisamment identifié, que ce soit dans sa dimension du « vivre ensemble » (seulement envisagé sous l'angle de la contestation et peu sous celui du partage des valeurs républicaines), comme dans l'accès aux services à la personne (une peu sur l'accès à l'école ou à la culture, pas du tout sur la solidarité, notamment intergénérationnelle) ou de l'accès aux services publics.  
Sur ce volet de l'accès aux services publics, la quasi-totalité des candidats considère que l'accès à un médecin de ville est un service public (alors qu'il s'agit d'une activité libérale), et se focalise sur les maisons France services et évoque parfois les ouvertures de services (ex sous-préfectures ou démétropolisations)
  - Les enjeux de mouvement de populations sont très peu identifiés par les candidats. Tout juste certains évoquent l'exode rural de la révolution industrielle et les migrations internationales de travail ou économique/de conflit ; rares sont ceux qui évoquent l'exode urbain interne ou les migrations climatiques, aucun n'a évoqué les mouvements intra-européens (UE).
- Sur les acteurs
- Déconcentration et décentralisation sont loin d'être maîtrisées par tous les candidats.
  - L'Europe est assez mal intégrée dans la réflexion, si ce n'est pour mentionner les fonds (et principalement le fonds européen de développement régional -FEDER) et parfois des directives ou règlements, plus rarement encore le comité des régions (évocation très technique). Dans l'ensemble, les candidats semblent peu au fait des institutions européennes et de cet échelon de gouvernement.
  - Quelques copies ont pris suffisamment de hauteur pour aborder les acteurs non institutionnels supranationaux (les GAFAM et entreprises multilatérales), sans tomber dans la caricature.
  - Le partage des compétences au niveau territorial a souvent été ignoré, et les élus souvent simplement cités dans une idée générale et non comme acteurs désormais majeurs de l'aménagement du territoire local.

- Le rattachement du sujet à l'actualité : il est assez mal maîtrisé, ce qui interroge pour le recrutement de futurs décideurs publics qui devront agir dans le monde dans lequel ils vivent et conduire leur action en considérant ses impacts sur leur écosystème :
  - o Les jeux olympiques sont cités parfois/souvent mal à propos ;
  - o Sur les influences extérieures, si la crise sanitaire, voire la crise financière de 2008 sont citées, la guerre en Ukraine l'est moins, et elles ne le sont que dans les copies qui ont identifié les enjeux de souveraineté stratégique ;
  - o Les violences urbaines de juillet 2023, soit un mois avant l'épreuve, sont très peu présentes dans les copies, y compris celles qui ont abordé les questions d'intégration des zones péri urbaines/banlieues.

## **b) Sur la forme**

- Quelques copies blanches, ce qui interroge sur une épreuve de « question contemporaine » qui doit mobiliser la capacité de réflexion et de problématisation plus que les cours / fiches.
- Quelques candidats ont été pris par le temps : parfois seule l'introduction a été remise, le cas échéant avec une annonce de plan, ce qui peut laisser des regrets sur certaines copies.
- De nombreuses copies sont difficilement lisibles : c'est un handicap car le correcteur peut ne pas parvenir à déchiffrer.
- La structuration des copies
  - o quasiment la totalité des copies comprend une conclusion qui se présente comme une figure imposée dans toutes les copies, car toutes sont des synthèses/résumés sans valeur ajoutée, là où on attend d'une conclusion une réponse, puis une ouverture et une projection ;
  - o une partie des copies présente des introductions peu développées, qui problématisent peu le sujet (la question est annoncée sans être travaillée). Les termes sont alors peu définis (on ne sait généralement pas à quoi la mondialisation fait référence).
  - o seules quelques copies ne sont pas structurées. Parmi les plans retenus, peu d'originalité (ex à peine une poignée de copies en 3 parties et la plupart des copies ont non seulement la même structure de plan (2 parties 2 sous-parties) mais aussi la même structure d'introduction (une phrase d'accroche, de préférence par une citation, des définitions, une contextualisation, une (tentative) de problématisation, une annonce de plan, qui parfois n'est d'ailleurs pas reprise dans les développements).
- Le style et le champ lexical
  - o Certaines copies comportent une part trop importante de fautes d'orthographe/grammaire et de syntaxe. La qualité de l'expression écrite, incluant le niveau de langue, est insuffisante. Plusieurs copies sont en effet écrites comme à l'oral et enchainent les familiarités. D'autres révèlent de vraies difficultés de syntaxe, en sus de difficultés d'orthographe/grammaire, ce qui renvoie sans doute aux difficultés de problématisation d'un certain nombre de copies.
  - o Si certaines copies sont très convenues, voire « technocratiques » dans leur expression, peu sont écrites de manière simple, synthétique mais précise et pertinente ; la tentation de délayer existe.

- Certains mots semblent parfois avoir été écartés (ex : le mot « banlieue » semble avoir parfois fait « peur »), oubliés (ex-« société de consommation ») ou méconnus (ex le mot « assainissement » semble inconnu des candidats qui ont évoqué la compétence de « tout à l'égout » des collectivités locales) ; certains anglicismes semblent indépassables (ex : « soft power »).
- La systématisation de la citation et de l'illustration, parfois à outrance et pas toujours à propos, nuit au caractère synthétique et surtout percutant du propos, d'autant plus que les illustrations sont souvent récurrentes dans les copies (ex : les calanques de Marseille ont souvent illustré la pratique des quotas de touristes, le pôle aéronautique de Toulouse paraît être le seul pôle industriel français, de même que Saclay paraît être le seul pôle de compétitivité, la contestation sociale s'illustre quasi exclusivement par le mouvement des « gilets jaunes », très peu par les « bonnets rouges » ou les violences urbaines de juillet 2023, qui bien que survenues seulement un mois avant l'épreuve, semblent n'avoir que marqué les candidats.
- La variation « locale » se perçoit enfin dans quelques copies, pour les outre-mer et le Pacifique, mais aussi en métropole ou en Corse, ce qui en soit n'est pas une difficulté et peut même être un atout, si l'exemple est à propos et permet ainsi de se démarquer.

Conclusion : si quelques très bonnes copies ont été identifiées, globalement le niveau des candidats est au mieux moyen et un nombre non négligeable de copies ne permet pas de déceler un réel potentiel, une grande majorité des candidats restant dans la simple restitution des formations reçues et préparations suivies.

### **III – RECOMMANDATIONS**

- Les candidats doivent s'entraîner à écrire lisiblement
- Faire des phrases courtes, souvent plus pertinentes que de longs développements qui, au surplus, perdent le lecteur
- Ne pas substituer la citation à la réflexion : proscrire le recours à la référence bibliographique systématique et récurrente, qui conduit à citer les auteurs à mauvais escient. Si l'illustration est nécessaire, elle doit être proportionnée et citer des exemples de l'actualité paraîtrait davantage pertinent pour une épreuve de « question contemporaine ».
- Si les introductions doivent contextualiser et problématiser le sujet, il faut éviter des introductions trop longues qui, trop approfondies, vident la copie de ses développements qui devient redondante, peu dynamique et souvent difficilement conclusive.
- Ce qui est attendu c'est une réflexion personnelle et argumentée sur un ou des enjeux contemporains pour la puissance publique et non la restitution de cours et formations reçus. Les candidats doivent d'abord s'attacher à problématiser le sujet et ne doivent pas hésiter à expliquer leurs positions/convictions, ni hésiter le cas échéant à citer plusieurs points de vue.
- Elaborer une conclusion qui montre une certaine prise de hauteur sur le sujet et éviter les conclusions qui reprennent le plan ou résument les développements.

# Concours interne

Membres du jury : Fabien OPPERMANN et Nathalie ROUX

Moyenne de l'épreuve : 10.61

---

## I – SUJET

### a) Rappel du sujet, énoncé du libellé ou mise en situation si nécessaire

L'Etat doit-il s'occuper de culture ?  
Quatre documents sont joints au sujet

### b) Attendus du sujet

Forme : Syntaxe, orthographe, vocabulaire et niveau de langue, ponctuation

Problématisation :

- Présence d'une introduction et d'une conclusion.
- Annonce du plan ; pertinence du plan ; suivi du plan.
- Structuration du propos ; sujet circonscrit.
- Problématisation des termes du sujet : « culture », « devoir ».

Contenu : Exploitation du dossier documentaire (en évitant la paraphrase).

Dépassement du dossier documentaire :

- Exemples originaux.
- Qualité de l'argumentation
- Appréhension des enjeux multiples
- Esprit de synthèse

Développements attendus :

- Rappels historiques, avant la Vème République.
- Perspectives et/ou comparaisons internationales
- Présentation des forces en présence : Etat, collectivités, acteurs privés et associatifs
- Quel rôle pour l'Etat : politiques régaliennes et/ou de régulation (aspects juridiques, aménagement du territoire...). Education du peuple/démocratisation de la culture. Protection des artistes (protection sociale – régime des intermittents -, liberté d'expression). Promotion de l'image de la France, spécificité culturelle, exception culturelle.
- Ce que peut induire l'implication de l'Etat dans la culture : uniformisation de la culture/art officiel/idéologie et propagande. Hiérarchisation des arts. L'Etat doit-il sensibiliser à la culture, ou promouvoir une culture qu'il choisit ? La culture perçue comme priorité par rapport à d'autres urgences politiques, sanitaires, économiques ou sociales (crise sanitaire, crise financière...). Répartition des compétences entre Etat et autres acteurs : collectivités territoriales, acteurs privés. Quid de la décentralisation ? Quelle place pour l'Etat culturel dans une organisation décentralisée ? Vers une

redéfinition du rôle de l'Etat ? L'Etat comme régulateur global, selon l'ensemble des politiques publiques : la culture prise en compte au même titre que l'économie, la transition énergétique...

- Synthèse : prise de positions claires. Ouvertures du candidat, avec le cas échéant des avis personnels.

### c) Notation

Note 0 : copie blanche, sur laquelle est indiqué « je rends copie blanche.

Notes de 1 à 4 : copie très peu rédigée, incohérente et non structurée.

Notes de 5 à 7 : copie partiellement ou complètement rédigée, présentant un effort de structuration et une maîtrise de la langue très insuffisants.

Notes de 8 à 9 : copie présentant un effort de réflexion et de structuration du développement mais qui ne remplit pas les exigences d'une copie moyenne tant sur la forme que sur le fond.

Notes de 10 à 12 : copie présentant une réflexion et une structuration du développement – après avoir défini le périmètre du sujet – ainsi qu'une qualité syntaxique et une orthographe correcte mais présentant des lacunes importantes sur un certain nombre de points.

Notes de 13 à 14 : copie claire et structurée présentant un niveau de langue soutenu ainsi qu'une approche complète et rigoureuse des dimensions du sujet.

Notes de 15 à 16 : copie claire et structurée, présentant un niveau de langue soutenu ainsi qu'une approche complète des dimensions du sujet étayée par des illustrations.

Notes de 17 à 20 : copie claire et structurée présentant un niveau de langue soutenu ainsi qu'une approche complète, voire originale, des dimensions du sujet étayée par des illustrations, une profondeur historique et/ou une approche comparée.

## II – OBSERVATIONS

### a) Sur le fond

- Une très grande diversité de copies, et des notes qui s'étalent de 0 à 18 ;
- Une compréhension du mot culture très variée qui se traduit par des tentatives de définition en introduction plus ou moins convaincantes ; la diversité des champs concernés (éducation, social, patrimoine, politique, diplomatie, soft power, protection des artistes...) n'est envisagée que par quelques-uns.
- Une vision souvent négative du rôle de l'État (transmis dans les prépas, semble-t-il, si l'on se réfère à l'uniformité des "idées", des citations et des illustrations utilisées) : l'État véhicule une culture "classique" qui ne reflète pas la réalité des territoires et des populations...
- Une connaissance limitée des différents acteurs intervenant en matière de politique culturelle. Ainsi, le rôle du privé, au travers du mécénat, est le plus souvent méconnu ou rejeté (le privé ne peut qu'avoir des intentions mercantiles, et il faut se méfier avant tout de ses actions). L'intervention des collectivités est souvent absente de la réflexion, de même que la répartition des rôles entre national et local n'est pas bien clarifiée. L'actualité récente (rôle des pouvoirs publics dans le soutien aux acteurs culturels durant la crise de la COVID-19) est très peu évoquée.

- Des idées convenues et non démontrées (la politique culturelle est très centralisée, bénéficie essentiellement aux publics aisés, les moyens sont de plus en plus restreints et il faut réallouer les budgets sur des sujets véritablement importants comme la lutte contre le réchauffement climatique..., l'arrivée d'internet et des plateformes modifie une vision ancienne de la culture...), voire des contresens (sur l'interprétation de la place de l'ordonnance de Villers-Cotterêts dans une hypothétique politique culturelle au XVI<sup>e</sup> siècle) ;
- Les connaissances historiques et internationales sont très partielles (on cite essentiellement Malraux et Lang dans les périodes récentes et si on remonte plus loin, on se limite à quelques "bribes" ; l'existence même d'une quelconque politique culturelle, voire même d'une organisation de l'État en la matière avant la Ve République est ignorée. On compare la politique culturelle française avec celle des États-Unis, sans bien connaître les spécificités de l'une et l'autre...). Les autres exemples internationaux sont rarissimes.
- La déconcentration est souvent la seule véritable piste d'amélioration. Ils considèrent qu'il faut se rapprocher du terrain pour proposer une politique culturelle adaptée à la diversité des populations. Trop peu évoquent la capacité de l'État à "normer", à réguler, à favoriser la cohésion sociale et à fédérer la Nation.
- Des risques évoqués qui ne sont souvent que la reprise d'un des textes proposés dans le dossier (Fahrenheit 451),
- Les propositions pour améliorer les choses sont assez banales (plus de pouvoir au local, plus de moyens, meilleure coordination avec l'Éducation Nationale, création de commissions, des conventions citoyennes, rebaptiser le ministère de la culture, ...)

Les meilleurs devoirs :

- font une introduction posant bien la problématique, une conclusion synthétique et solide, un plan simple clair, mettant en évidence la logique de pensée et de démonstration ;
- posent les définitions, analysent le sujet, de façon solide et étayée, prennent position, s'engagent avec nuance et sens politique, montrent de l'esprit critique dans la perspective d'améliorations.
- utilisent une expression de qualité, subtile, au service d'idées et de références personnelles, appuyées par des argumentations exprimées avec nuances
- se distinguent par des idées personnelles, des illustrations originales, des citations pertinentes car adaptées aux idées annoncées ;
- Ont une compréhension du mot "culture" large, qui a à voir avec les notions de "valeurs", de "formation", d'"ouverture", de "compréhension du monde", de capacité à exercer la démocratie, de développement de l'esprit critique, d'apprentissage des valeurs humanistes, ...
- Font des propositions diversifiées, réalistes, explorent des voies d'amélioration dans lesquelles l'État impulse une politique et coordonne l'action des différents acteurs dans l'intérêt général, inscrit son action dans une dimension européenne.

## **b) Sur la forme**

- Une très grande diversité : du devoir à peine lisible à des devoirs remarquablement écrits ;
- Moins de problèmes d'orthographe (même si certaines copies sont pleines de fautes), que de problèmes dans la qualité d'expression ; le niveau de "langue", la finesse d'expression, la subtilité dans l'expression des idées reste, dans beaucoup de cas, assez décevants pour un concours de ce niveau. Quelques erreurs d'orthographe semblent cependant particulièrement problématiques, comme le Louvre avec un S, ou Mitterrand écrit avec un seul R ou un seul T, alors que le nom figurait dans le dossier.

- Beaucoup de formalismes – des plans à rallonge, des parties, des sous-parties, des sous-sous parties...) qui deviennent rapidement indigestes pour le lecteur. Les copies bien structurées mais sans excès sont celles qui mettent simplement en lumière, une logique démonstrative.
- L'introduction et la conclusion ont un côté un peu mécanique. On applique une méthode sans réfléchir suffisamment, alors qu'on attend un véritable effort de réflexion et de synthèse pour ces deux moments importants des devoirs.

### **III – RECOMMANDATIONS**

- Se garder de répéter un cours et de relayer des idées reçues. Ne reprendre des citations que si elles sont parfaitement comprises et viennent justement en appui d'une idée personnelle.
- Faire un véritable effort de rédaction, de construction et de synthèse. Les devoirs les plus longs ne sont pas les meilleurs et rarement les mieux écrits.
- Mobiliser le dossier documentaire à l'appui de réflexions originales et le compléter par des illustrations ou exemples tirés de connaissances personnelles.

## Troisième concours

**Membres du jury : Gaëlle FIERVILLE et Hugues GHENASSIA DE FERRAN**

**Moyenne de l'épreuve : 10,40**

---

### **I – SUJET**

#### **a) Rappel du sujet**

Le sujet pour l'épreuve de question contemporaine du 3e concours était « L'action publique et l'acceptabilité sociale ».

#### **b) Attendus du sujet**

De multiples exemples d'actualité permettaient de problématiser le rapport entre la mise en œuvre d'une politique publique visant l'intérêt général et sa perception par la société ou une partie d'entre elle qui ne reconnaît pas le bienfondé de cette action. Le dossier documentaire fournissait quelques indications illustratives et théoriques.

Le traitement du sujet nécessitait de rappeler les fondements de la démocratie représentative et notamment les théories philosophiques du contrat pour définir les sources de légitimité des pouvoirs publics. A travers les évolutions sociétales, et notamment l'essor de l'individualisme, de l'abstentionnisme, de nouvelles voies d'information et de contestation, la question de la citoyenneté et celle de la fabrique de l'opinion pouvaient fournir de multiples axes de réflexion sur les causes de la crise de confiance que subissent les élus et plus généralement les pouvoirs publics. L'identification des procédures appropriées, des formes de démocratie délibérative, participative ou d'activation de relais sociaux (corps intermédiaires) pour refonder l'action publique était pertinente. Cette réflexion pouvait conduire les candidats à évoquer des pistes de réformes administratives et institutionnelles. Rappelons qu'il est indispensable d'interroger les termes du sujet, mais aussi de problématiser. Le « et » du sujet n'était pas à négliger car il invitait à étudier l'influence réciproque entre action publique et acceptabilité sociale.

### **II – OBSERVATIONS**

#### **a) Le fond**

Les copies cantonnées à des descriptions d'exemples de projets publics inaboutis sans analyse des causes profondes ni mise en perspective historique ou dépourvues de développement sur des voies d'amélioration n'ont pu prétendre à des évaluations supérieures à la moyenne. A l'inverse, les candidats ayant fait l'effort d'une démonstration étayée, argumentée et nuancée, assortie de propositions visant à repenser l'action publique et son acceptabilité sociale ont pu obtenir les meilleurs résultats. Les copies témoignant d'une capacité de recul, rappelant par exemple que certaines décisions publiques nécessaires étaient pourtant impopulaires en leur temps ou analysant la possible tyrannie d'une minorité agissante, ont été particulièrement valorisées.

## b) La forme

Le désintérêt de certains candidats pour la forme, notamment leur graphie, se caractérisant par des écritures parfois illisibles, par l'usage d'encre trop pâles ou par des ratures trop nombreuses n'a pas été de nature à mettre en valeur leur copie.

## **III – RECOMMANDATIONS**

Le style ne doit pas desservir le fond. Les locutions familières sont à éviter, ainsi que les formules journalistiques, les assertions définitives ou l'usage du pronom de la première personne du singulier. Il faut rechercher une forme de neutralité dans l'écriture, de clarté, de rigueur au service d'un traitement du sujet qui doit faire apparaître des aptitudes au raisonnement, à l'identification des enjeux et au développement d'une argumentation convaincante, nuancée et si possible personnelle.

## Questions sociales

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe

Membres du jury : Azadeh AKRAMI-CASTANON, Mario CORREIA et Aurélie LORRAIN-ITTY

Moyenne de l'épreuve : 8,98

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 8,58

---

#### I – SUJET

##### a) Rappel du sujet

Le jury de questions sociales a cette année choisi un sujet sur le thème du handicap, avec une dimension internationale qui devait être au cœur de la réflexion des candidats.

##### b) Le sujet

Vous êtes chargé(e) de mission auprès de la Secrétaire Générale du comité interministériel du handicap. A l'automne aura lieu le prochain comité interministériel du handicap, présidé par la Première ministre, qui vise à coordonner l'action de tous les ministères, à faire le point sur les avancées réalisées et les efforts restant à accomplir.

En prévision de ce comité, la Secrétaire Générale vous demande de rédiger une note dressant le bilan de la politique en matière de handicap et proposant les priorités que pourrait fixer la Première ministre au gouvernement.

##### c) Les attendus du sujet

Le jury attendait des candidats une copie témoignant d'une capacité réelle à se mettre en situation professionnelle, à articuler les dimensions internationales et nationales et à montrer leur capacité à produire à bilan signifiant et à hiérarchiser des priorités, au-delà d'une simple liste de propositions.

S'agissant du positionnement, les candidats devaient ainsi adapter la tonalité de leur copie et les éléments mis en avant à la situation professionnelle indiquée par le sujet. Le sujet précisait que les candidats étaient chargés de mission auprès de la Secrétaire Générale du comité interministériel du handicap, service lui-même présidé par la Première ministre. Les candidats devaient comprendre qu'il leur fallait se positionner à un niveau interministériel (dans un rôle de coordination et d'articulation de l'activités des autres ministères). Leur copie pouvait s'adresser soit à la Secrétaire Générale, soit à la Première ministre sous couvert de la Secrétaire Générale, et viser directement les informations dont la Secrétaire Générale et la Première ministre avaient besoin pour ce comité.

Ainsi, il n'était pas utile de revenir sur l'histoire des politiques publiques en matière de handicap, nécessairement connue par la Secrétaire Générale en charge de ce sujet et inutile à la prise de décision de la Première ministre.

Les candidats devaient également bien prendre en compte le contexte temporel et les récentes annonces faites par le Président de la République à la suite de la conférence nationale du handicap. Ces mesures annoncées visaient notamment à répondre en partie aux manquements de la France par rapport à ces engagements internationaux. Aussi, il était possible de proposer un ou des axes complémentaires prioritaires afin d'apporter une réponse aux problèmes non couverts par les annonces ou de choisir parmi les annonces des priorités à décliner de façon opérationnelle à court terme, en justifiant les choix. Il n'était pas possible d'ignorer ces annonces, ni de prendre à son compte celles-ci comme si elles n'étaient pas déjà intervenues, comme l'ont fait certains candidats. Il était en revanche tout à fait possible d'aller au-delà de ces annonces.

Le dossier comportait également une dimension internationale essentielle qui devait être au cœur de toute bonne copie.

Le jury avait volontairement choisi les mots de « bilan », et non « d'état des lieux », et de « priorités », et non de « propositions », afin d'identifier les candidats capables de percevoir la différence entre ces notions. Le bilan ne devait pas être une simple description de l'existant, mais bien une évaluation de l'atteinte effective des objectifs des politiques publiques concernées : quels objectifs poursuit la politique de la France en matière de handicap et ces objectifs sont-ils atteints (en totalité, partiellement, pas du tout...). De même, la notion de priorité invitait les candidats à éviter de produire une simple liste de propositions, pour privilégier quelques priorités visant à répondre à l'urgence dénoncée par les instances internationales.

Ces priorités pouvaient être déclinées de façon opérationnelle. A cet égard, le jury tient à rappeler que le caractère opérationnel d'une proposition doit témoigner de la capacité du candidat à prendre en compte les contraintes et à justifier les choix faits en tenant compte de celles-ci et en lien avec le diagnostic. De nombreuses copies se contentent d'énoncer des listes de mesures avec mention, à chaque fois, d'une administration compétente et d'un vecteur juridique, sans aucune argumentation. Le jury a favorisé les copies capables de faire preuve d'un véritable raisonnement, par rapport à celles se contentant de s'appuyer sur des organigrammes appris par cœur et des propositions-types issus du cours.

Le thème du handicap a été au cœur de l'actualité en 2023. Il était attendu des candidats qu'ils aient travaillé ce sujet, mais qu'ils soient également capables d'adapter leurs connaissances acquises cette année au libellé spécifique du sujet et aux condamnations à répétition de la France au niveau international.

## **II – Evaluation des copies**

Le jury tient tout d'abord à féliciter les candidats qui ont su relever les défis posés par ce sujet et ont bien répondu aux critères de notation suivants, sur le fond comme sur la forme :

- maîtrise de la méthodologie de l'épreuve de questions sociales au concours de l'INSP : notamment méthodologie de l'introduction, titres signifiants, note sur dossier c'est-à-dire utilisant le dossier pour élaborer sa réflexion personnelle, et non pas simple synthèse du dossier ;
- positionnement du candidat dans le cadre de la mise en situation professionnelle et capacité à adapter la tonalité et le contenu de la copie au regard de ce positionnement ;
- capacité à penser au-delà du cadre national et à intégrer la dimension internationale du sujet ;
- qualité du raisonnement et de l'argumentation ;
- bonne utilisation des documents du dossier et hiérarchisation de l'information ;
- qualités personnelles et professionnelles décelables dans la copie (sens des responsabilités, courage dans les priorités proposées, sens des réalités, empathie).

Les copies ayant répondu à ces attentes ont obtenu de très bonnes notes.

En revanche, le jury constate que les copies témoignent en moyenne d'une réflexion insuffisamment étayée au regard du niveau attendu au concours de l'INSP.

### **III – RECOMMANDATIONS**

Les prochains candidats pourront plus particulièrement travailler les points suivants qui ont fait défaut à de nombreuses copies :

#### **a) Sur la forme**

##### **- Le style et la tonalité de la copie :**

Le jury conseille aux candidats de se préparer en lisant des meilleures copies.

Il convient ainsi d'éviter les expressions toutes faites et qui n'apportent aucune information directement utilisable par le destinataire de la note, du type « *un bilan contrasté* » ou « *des dispositions en demi-teintes* ». Un bilan n'est pas contrasté ; il est positif ou négatif. Un objectif est atteint ou il ne l'est pas.

Pour se démarquer des autres candidats, il est également recommandé d'éviter les accroches d'introduction que tous les autres risquent également d'utiliser au regard de l'actualité. Ainsi, de très nombreuses copies ont débuté leur introduction par « à l'approche des jeux para-olympiques de 2024 ».

##### **- La lisibilité de la copie :**

Les copies étant scannées et lues par les correcteurs en format électronique, le jury invite les candidats à privilégier l'encre noire, plus lisible à la correction.

La présentation de la copie (écriture soignée, absence de ratures) et l'orthographe font également partie des attentes basiques du jury.

##### **- La maîtrise de la méthodologie spécifique de l'épreuve de note sur dossier :**

Les candidats doivent bien différencier l'épreuve de note sur dossier d'une simple épreuve de note de synthèse présente à d'autres concours administratifs. La note sur dossier n'est pas un simple résumé du dossier. Le dossier est un support, une aide à la réflexion, et est destiné à aider les candidats à construire leur réflexion personnelle sur le sujet en plus de leurs connaissances.

Dans une note sur dossier de l'INSP, les titres du plan doivent être apparents. Ils doivent également être signifiants et apporter une information au lecteur.

Le jury rappelle par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de produire des éléments de langage si cela n'est pas demandé dans le sujet. Il n'est pas non plus nécessaire d'écrire les références des documents dans la copie.

## b) Sur le fond

### - **S'entraîner à adapter son raisonnement au sujet :**

De nombreuses copies ont donné l'impression de connaître le thème du handicap mais de se contenter de réciter des connaissances apprises par cœur sans les adapter au libellé spécifique de ce sujet.

Un même thème peut être traité de nombreuses manières différentes en fonction du libellé du sujet, et un plan qui peut s'avérer excellent pour un libellé donné peut être complètement hors sujet si certains des éléments du libellé changent (bilan au lieu d'état des lieux, priorités au lieu de propositions...).

Ici, la notion d'urgence inhérente aux condamnations internationales de la France, et la dimension internationale du sujet en général, ne permettaient pas de calquer à l'identique de simples connaissances nationales ou d'actualité acquises cette année.

### - **La capacité à adapter son positionnement à la mise en situation professionnelle :**

Plusieurs candidats ont très bien compris le positionnement interministériel et de chargé de mission qui devait être le leur.

En revanche, certains candidats ont écrit « les pouvoirs publics devraient... », oubliant que dans la copie, ils sont eux-mêmes censés représenter les pouvoirs publics.

De même, certains ont proposé de créer un service interministériel qui s'assurerait du suivi de leurs propositions en matière de handicap : ce service existe. Il s'agit justement du comité interministériel dans lequel les candidats sont censés travailler dans ce sujet.

Enfin, savoir se positionner professionnellement dans la copie signifie également être capable de penser en futur haut fonctionnaire : avec sens du service public et de la justice, de l'intérêt général, en tenant compte des problématiques de finances publiques et en faisant preuve d'humanité. De nombreux candidats ont ainsi omis tout questionnement budgétaire ou n'ont fait preuve d'aucune réflexion humaine ou empathie particulière à l'égard du sujet. Le jury rappelle que vouloir devenir être haut fonctionnaire, c'est penser à chaque instant aux Français et au meilleur moyen d'améliorer leur vie, en tenant compte des contraintes.

# Concours interne

Membres du jury : Emily SEFFRAY et Jean-Yves HOCQUET

Moyenne de l'épreuve : 10,03

---

## I – SUJET

### a) Rappel du sujet

Avec un dossier sur l'aide alimentaire, le jury a choisi un sujet emblématique des questions de cohésion sociale, au croisement d'enjeux d'inclusion (lutte contre une pauvreté croissante, respect de la dignité des personnes, accès à la pleine citoyenneté), de santé publique (l'alimentation étant un déterminant social de santé majeur) mais également financiers (par des financements d'origine plurielles, y compris européens) ; le sujet présentait par ailleurs un cadre multi-partenarial caractéristique des politiques sociales.

Si la précarité alimentaire n'est pas un enjeu nouveau, les associations qui assurent les distributions de denrées alertent avec force depuis la crise Covid sur une baisse quantitative et qualitative des dons d'autant plus grave que le nombre de personnes demandant de l'aide ne cesse de croître, notamment en raison de l'inflation des prix de l'alimentation.

### b) Attendus du sujet

Ainsi, le sujet ne présentait pas de difficulté technique ou de compréhension majeure et devait permettre aux candidats de démontrer leur maîtrise de l'exercice de la note sur dossier. Comme la mise en situation l'indiquait, le jury attendait au minimum : un état des lieux de l'aide alimentaire précis, concis et problématisé, une présentation des principaux enjeux, et notamment en termes de santé publique, de cohésion sociale et de financement, ainsi que des propositions opérantes et cohérentes avec les problèmes et enjeux soulevés par le candidat pour améliorer l'aide alimentaire, et plus largement, réduire la précarité alimentaire ; enfin, la mise en situation précisait que des éléments de langage étaient attendus en annexe.

## II – OBSERVATIONS

### a) Sur le fond

Le jury a pu se réjouir à la lecture d'une trentaine de copies dans lesquelles les candidats ont su proposer une restitution analytique des éléments contenus dans le dossier, desquels ils ont su se distancier pour proposer une lecture personnelle et enrichie des voies et moyens pour améliorer une situation structurellement et conjoncturellement dégradée.

De manière générale, le jury a valorisé :

- une note courte, claire, précise, chiffrée, présentant des définitions précises et sourcées qui démontrent une capacité d'analyse (et pas uniquement de synthèse) et de hauteur de vue ;
- un plan démonstratif et explicite dont la seule lecture permet de comprendre le propos ;
- un ton administratif, c'est-à-dire concis, neutre et factuel.

En particulier, le jury a trouvé dans les meilleures copies :

- une bonne compréhension du positionnement attendu à la DGCS : entrée par les besoins des personnes et par la double boussole de leur santé et de leur dignité ;
- une bonne compréhension du jeu d'acteurs, mettant l'Etat à sa juste place (y compris s'agissant des financements alloués) et tenant compte de la pleine autonomie des associations autant que du principe constitutionnel de libre administration des collectivités ;
- le courage de souligner que les dispositifs actuels ne permettent pas de répondre pleinement à des besoins pourtant élémentaires, sans langage désincarné et euphémisant ;
- la complétude des enjeux attendus : santé publique, cohésion sociale, financement, gouvernance ;
- des solutions cohérentes, ambitieuses et opérationnelles, qui ne se limitaient pas aux seules propositions d'amélioration de l'aide alimentaire contenues dans le dossier mais osaient des propositions pour agir sur les causes de la précarité alimentaire ;
- de la cohérence, ainsi la capacité à ne pas s'enfermer dans la règle du « à budget constant », dès lors que le principal problème soulevé était l'aggravation du sous-financement de l'aide alimentaire au regard de besoins croissants, et que la proposition était étayée ;
- des éléments de langage reprenant simplement les principaux points de la note et les orientant dans la perspective du séminaire organisé par les services de la Première ministre, conformément à la mise en situation.

A l'inverse, le jury a pénalisé :

- les formulations passe-partout et/ou vides de sens, en particulier dans l'introduction et les titres « des problèmes » et « des solutions » ; l'archéologie administrative, entendue comme les développements inutilement longs sur l'historique de tel ou tel dispositif, sans analyse ;
- un vocabulaire imprécis (« souvent », « en général », « beaucoup de... »), journalistique ou inutilement technocratique ;
- le manque d'analyse des données du dossier qui a pu se traduire par des développements non problématisés, ne permettant ni de comprendre ni de prioriser les problèmes ; plus largement, le manque de clarté dans le bilan, les euphémismes et les litotes sur les manquements constatés ;
- les copies faisant apparaître l'Etat comme le seul acteur du sujet ou transférant arbitrairement de nouvelles compétences aux collectivités territoriales ;
- les candidats ayant déplacé les enjeux sous le seul angle « qualité environnementale » des produits alimentaires distribués, et qui ont perdu de vue l'enjeu d'assurer la qualité et la variété nutritionnelle des denrées, pourtant capitales pour la santé des personnes ;
- le manque de cohérence, ainsi les copies ayant considéré qu'il fallait « éduquer » les « personnes modestes » (le jury rappelle à ce propos que ce sont les revenus qui sont modestes, pas les personnes) à une alimentation saine, après avoir montré que 90% des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivent avec 585€ par mois et que les pratiques alimentaires des premiers déciles de niveau de vie étaient aussi peu vertueuses que celles des autres ;
- plus largement, les copies n'ayant pas identifié les enjeux sanitaires et sociaux de la précarité alimentaire et ayant adopté une vision stigmatisante et paternaliste de la pauvreté ;
- les propositions dont la portée est trop faible au regard des enjeux soulevés ; les solutions « tout législatif », peu compatibles avec le principe constitutionnel de libre administration des collectivités ou avec l'indépendance du secteur associatif ;

- les propositions nombreuses, égrainées comme un inventaire à la Prévert, sans être priorisées entre elles ;
- l'absence d'éléments de langage a été sanctionnée systématiquement, considérant qu'il s'agissait d'un attendu de la commande.

De manière globale, le jury regrette que trop peu de candidats aient su se distancier du dossier pour livrer une démonstration critique et formuler des propositions plus personnelles, ce qui a conduit à de simples synthèses, sans mise en perspective avec les autres dimensions des politiques de lutte contre la pauvreté et sans incarnation des enjeux de ces politiques au service des personnes les plus vulnérables.

#### **b) Sur la forme**

Le jury tient enfin à souligner que les aspects de forme ne sont pas anecdotiques. Il n'est pas acceptable que certaines copies, heureusement peu nombreuses, présentent une écriture illisible, des fautes de syntaxes nombreuses (y compris dans les titres) ou une copie raturée. Outre les formulations tautologiques, inutilement redondantes (« la présente note présentera ») ou vides de sens, le jury s'étonne que des candidats ne connaissent pas l'intitulé exact des ministères au jour où ils se présentent aux épreuves, y compris lorsque ces intitulés ont évolué peu de temps avant le concours.

## Troisième concours

**Membres du jury : Carole HENTZGEN et Yann LEROY**

**Moyenne de l'épreuve : 9,25**

---

Les copies de l'épreuve de Questions sociales, étaient dans l'ensemble, d'un niveau plutôt bon. Hormis quelques exceptions, les candidats du troisième concours maîtrisaient bien la méthode de la note sur dossier (structuration explicite des idées au travers d'un plan apparent, capacités de synthèse et de sélection de l'information, proposition d'analyses opérationnelles) dont le format et les attentes sont souvent proches des travaux qu'ils ont pu réaliser dans le cadre de leurs activités professionnelles.

À noter, toutefois, des problèmes récurrents d'expression avec un style souvent « parlé » peu adapté à la rédaction de notes administratives.

La mobilisation nécessaire de connaissances personnelles n'a par ailleurs pas toujours été bien appréhendée par les candidats, certains ayant souhaité ajouter des connaissances à tout prix au risque de créer des contre-sens ou des non-sens par rapport au sujet.

# Finances publiques

## Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe

Membres du jury : Katia BLAIRON et Boris KUPERMAN

Moyenne de l'épreuve du concours externe : 8,44

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 8,24

---

### I – SUJET

#### a) Rappel du sujet

**Question 1 : Le comptable public : Un gestionnaire public comme les autres ? (6 points)**

en vous appuyant notamment sur le document 1 : Stéphanie Damarey, « Décryptage de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière unifié des gestionnaires publics », AJ Collectivités Territoriales, 2022, p. 188 (extraits).

**Question 2 : Existe-t-il des limites à la diminution des impôts des entreprises ? (7 points)**

en vous appuyant notamment sur les documents 2 (« Evolution du taux nominal de l'IS en France et chez ses principaux partenaires », CPO, Quel taux pour l'impôt sur les sociétés en France ?, Les notes du CPO, n°1, juillet 2021, Graphique 2, p. 3, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/quel-taux-pour-limpot-sur-les-societes-en-france>) et 3 (« Taux de taxation implicite des bénéfices avant report par catégories d'entreprises », CPO, Quel taux pour l'impôt sur les sociétés en France ?, Les notes du CPO, n°1, juillet 2021, Graphique 5, p. 6, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/quel-taux-pour-limpot-sur-les-societes-en-france>)

**Question 3 : Quels sont les effets économiques des dépenses publiques locales ? (7 points)**

en vous appuyant notamment sur le document 4 « Ventilation fonctionnelle des investissements », Rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales, Les finances des collectivités locales en 2022, Graphique 14, p. 22, <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>)

#### b) Attendus du sujet

Pour les trois questions, les candidats devaient :

- mobiliser des connaissances de bases propres (ne figurant pas dans les documents),
- manifester leur compréhension des documents, en faire un usage maîtrisé et pertinent, c'est-à-dire articulé de façon cohérente avec la logique de l'argumentation ;
- manifester leur compréhension du sujet et exposer une réflexion personnelle ajustée au traitement du sujet ;
- être attentifs à la forme (orthographe – lisibilité de l'écriture – style fluide – structure identifiable).

**Question 1** : Les connaissances de base à mobiliser étaient relatives à la notion de comptable public, au principe de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, à la notion de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics, à la gestion de fait. Les connaissances relatives à la Cour de discipline budgétaire et financière, le rôle des chambres régionales des comptes et de la Cour des comptes dans la mise en cause de la RPP avant la réforme ou encore la citation de nouvelles infractions dans le cadre du nouveau régime

(par exemple l'avantage injustifié à autrui – art L. 131-12 du code des juridictions financières) ont été valorisées. S'agissant de l'usage du document, ont été valorisées les copies expliquant l'expression : « unification du schéma contentieux financier », les phrases « le gouvernement a volontairement fixé un cadre suffisamment contraignant permettant de réduire, autant que possible, les possibilités de mise en cause des gestionnaires publics », « La Cour des comptes va donc construire sa jurisprudence sur un terrain déjà exploré, pour partie, par la CDBF » ou encore en quoi le nouveau régime peut-il « renouveler l'approche de la gestion de fait » ? S'agissant de l'analyse du sujet et de la conduite d'une argumentation personnelle, ont été valorisées les copies expliquant les limites de la RPP, les facteurs d'unification des fonctions des comptables publics et des autres gestionnaires, en particulier la naissance d'un régime contentieux unifié (rôle de la chambre du contentieux de la CC) tout en explicitant les spécificités des comptables publics comme gestionnaires publics

### **Question 2**

Les connaissances de base à mobiliser étaient relatives à l'impôt sur les sociétés (IS) (mode de calcul – ordres de grandeur – poids relatif dans les prélèvements obligatoires + évolution), à l'articulation entre impôts et prélèvements sociaux, aux autres impôts pesant sur les entreprises (impôts sur la production, CVAE, CFE), aux dispositifs d'allègements ciblés.

S'agissant de l'analyse du sujet et de la conduite de la réflexion personnelle, les limites devaient être appréhendées dans leur multi-dimensionnalité (en termes d'effets de la concurrence fiscale internationale, de financement des politiques publiques, d'effets attendus des baisses de charge pesant sur les entreprises, en termes d'équité au sein du système productif, en termes juridiques (par exemple au regard du principe de libre administration des collectivités territoriales)).

### **Question 3**

Les connaissances de base à mobiliser étaient relatives aux différents types de dépenses publiques des collectivités territoriales (par nature, par fonction), à la structure des budgets des collectivités territoriales (sections d'investissement/de fonctionnement, « règle de l'équilibre »).

Ont été valorisées les copies distinguant les effets conjoncturels (logique du multiplicateur keynésien) et structurels (attractivité du territoire et effets induits) et celles questionnant l'articulation entre effets des dépenses et effets de leur mode de financement.

S'agissant de l'usage du document, ont été valorisées les copies procédant à une lecture rigoureuse et nuancée (forme et fond) du document, explicitant les différents types de dépenses (les dépenses d'action économique ne sont pas les seules à avoir un impact économique) et n'omettant pas de signaler que les dépenses de fonctionnement étaient exclues de la population statistique du document.

S'agissant de l'analyse du sujet et de la conduite de la réflexion personnelle, ont été valorisées les copies distinguant les effets de court terme et de long terme ou celles précisant la spécificité relative des enjeux de la dépense publique selon le type de collectivité : Région-Stratégie économique/Département-Aide sociale/Bloc communal- proximité et développement économique, ou encore celles évoquant les enjeux de la coopération entre acteurs publics locaux et acteurs privés.

## **II – OBSERVATIONS**

Dans le fond, les connaissances sont approximatives. Les sujets ne font pas suffisamment l'objet d'une interrogation à partir du sens des termes utilisés (qu'est-ce qu'un « gestionnaire public » ? Qu'est-ce qu'une « limite » ? Peut-on distinguer les « effets économiques » des dépenses publiques de ses autres effets ?) et leur traitement est par conséquent insuffisamment approfondi. De nombreux développements traitent d'un thème général du sujet (le comptable public, les finances locales) sans le remettre dans la perspective d'une problématique traduisant une réflexion

personnelle. Les documents accompagnant le sujet ne sont pas suffisamment exploités. Ils n'illustrent que très rarement les développements en appui d'une démonstration. En la forme, les copies sont rédigées dans un style moyen. Le mode de structuration des exposés est insuffisamment guidé par des préoccupations de fond et demeure ainsi trop exclusivement formel.

#### **a) Sur le fond**

Sur le fond, les candidats ont dans l'ensemble des difficultés à traiter les questions, faute de prendre le temps de la réflexion.

- La question n°1 a, par exemple, trop souvent été traitée à travers un exposé de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics, qui, sans être hors sujet, n'en était toutefois pas au cœur.

Concernant la question n°2, dans une majorité de copies, la question des « limites » n'est traitée que dans une deuxième partie. La première partie est autrement dit formellement hors sujet. Les candidats ont davantage évité cet écueil de la « récitation hors sujet » dans le traitement de la question n°3, où les copies ont été assez nombreuses à ne pas se contenter d'appréhender les dépenses d'investissement et où la question du financement a largement été abordée.

#### **b) Sur la forme**

Sur la forme, comme sur le fond d'ailleurs, les copies sont très inégales. La proportion de copies ne maîtrisant aucune connaissance de base ni aucune règle orthographiques et syntaxiques élémentaires est particulièrement élevée.

### **III – RECOMMANDATIONS**

Le jury, au vu de ce qui précède, ne peut que réitérer des recommandations qu'il a déjà eu l'occasion de formuler. La réforme à venir des épreuves du concours est de nature à en renforcer la pertinence.

Si la masse de connaissances à assimiler pour préparer le concours est importante, il est recommandé aux candidats de ne pas perdre de vue dans leur préparation que lesdites connaissances ne doivent pas remplacer mais au contraire nourrir la réflexion.

Aussi est-ce à ce travail de réflexion que les candidats doivent se préparer.

Se préparer à réfléchir et s'habituer à faire des liens et à questionner leur nature et leur évolution (par exemple entre la gestion et le contrôle, entre l'intérêt privé et l'intérêt public, entre dépense et financement).

La réflexion peut faire l'objet d'un entraînement et d'exercices. Les candidats sont ainsi invités à pratiquer régulièrement des exercices de mises en relations (de concepts, de mécanismes, de domaines, d'ordre de grandeurs etc.), qui ne pourront que leur être profitables le jour de l'épreuve, où la maîtrise du temps est un critère essentiel de réussite.

De ce point de vue, les candidats doivent s'entraîner à faire des choix, notamment de ne pas parler de tel ou tel aspect du sujet pour en privilégier d'autres, au service d'une argumentation dont la qualité ne peut faire l'économie d'une réflexion préalable sur le sens, notamment du sujet.

## Concours interne

Membres du jury : Nicolas GUILLET et Carole MAUDET

Moyenne de l'épreuve : 9,61

---

### I - SUJET

#### a) Rappel du sujet

Question n° 1 : La TVA est-elle un impôt moderne ? (8 points)

Question n° 2 : L'encadrement des dépenses publiques est-il satisfaisant ?

(7 points)

Question n° 3 : Les budgets annexes de l'Etat. (5 points)

#### b) Attendus du sujet

Les trois questions de l'épreuve de finances publiques ont été conçues comme devant permettre au jury d'apprécier diverses aptitudes des candidats dans le domaine des finances publiques : connaissances, capacité d'analyse et pragmatisme.

Les qualités essentielles attendues étaient : savoir définir un sujet et l'ancrer dans l'actualité ; bien rédiger ; faire preuve de réflexion et de recul ; sélectionner de façon organisée des connaissances en lien avec le sujet en les structurant autour d'une problématique à la fois claire et simple ; analyser un document sans le paraphraser.

### II – OBSERVATIONS

#### a) Sur le fond

Les examinateurs ont retenu un barème de notation incluant des points pour la forme (expression, soin, clarté), le contenu (connaissances et analyse), ainsi que les propositions éventuelles et leur pertinence.

Chacune des questions posées a souvent suscité de très longs développements sans rapport direct avec le sujet à traiter ni consistance financière avérée.

Les correcteurs observent l'extrême récurrence de certains éléments de réponse formulés presque exactement de la même façon alors qu'un effort d'analyse du sujet et de réflexion personnelle est absolument nécessaire. A cet égard, les plans de réponse aux questions paraissent souvent artificiels, déconnectés des questions posées, ce qui conduit également à introduire de manière trop brève. Les copies moyennes pâtissent du caractère stéréotypé des réponses.

Les meilleures copies ont pourtant pu montrer qu'il était tout à fait possible de se placer dans la situation demandée, de définir les termes du sujet, de circonscrire le périmètre de la réponse, de faire état de connaissances précises et de comprendre la question posée.

## **b) Sur la forme**

Parmi les candidats ayant obtenu les notes les plus faibles, certains n'ont pas même le niveau attendu en termes d'orthographe et de syntaxe, d'autres ne semblent pas avoir compris le registre du concours. Des copies ont par ailleurs été rendues « blanches ».

## **III – RECOMMANDATIONS**

Le jury estime devoir formuler les conseils suivants à l'attention des futurs candidats :

- l'ensemble du programme doit être maîtrisé par les candidats ;
- la bonne réussite de l'épreuve suppose de savoir gérer son temps, en répondant de façon équilibrée aux trois questions posées ;
- un minimum de soin apporté à l'écriture facilite la lecture des correcteurs qui ont un grand nombre de copies à examiner en un temps limité, et un nombre excessif de fautes d'orthographe n'est pas acceptable à un concours de ce niveau ;
- les connaissances fondamentales sur un sujet ne doivent pas être négligées ; au contraire, elles s'avèrent un levier pour traiter la question ;
- la réflexion doit être personnelle ; une mise en perspective est souvent demandée.

## Troisième concours

Membres du jury : Elphège BRISEUL et Anne-Claire DUFOUR

Moyenne de l'épreuve : 9,54

---

### I – SUJET

#### Rappel du sujet

L'épreuve de Finances publiques consiste en « *la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter* ». Trois questions, accompagnées de documents, ont été soumises aux candidats :

#### **Question n° 1 : Les missions actuelles des chambres régionales des comptes (7 points)**

Ce premier sujet visait à vérifier que le candidat a bien identifié les missions traditionnelles des chambres régionales des comptes (CRC), les nouvelles missions dévolues aux CRC et le fait qu'une partie de leurs attributions juridictionnelles leur a été ôtée par des réformes très récentes. Au-delà, un élargissement sur l'évolution de la responsabilité des gestionnaires publics et de la décentralisation pouvait être proposée.

#### **Question n° 2 : Les critères de Maastricht sont-ils toujours pertinents ? (6 points)**

Ce sujet supposait de connaître les objectifs initialement assignés aux critères de Maastricht, afin de s'interroger sur leur pertinence actuelle. Le constat du non-respect des critères de Maastricht devait conduire le candidat à réfléchir aux évolutions possibles du Pacte de Stabilité et de Croissance. Une connaissance des propositions d'évolutions actuelles était attendue.

#### **Question n° 3 : Collectivités locales : financer l'adaptation au changement climatique (7 points)**

Ce dernier sujet exigeait de cerner les compétences des collectivités en matière d'adaptation au changement climatique et de positionner leurs actions par rapport aux autres acteurs. Il était attendu du candidat qu'il expose à la fois sur les formes prises par « l'adaptation au changement climatique » (érosion, pics de chaleur, fonte des glaces...) et les différentes sources de financement (fonds de l'Etat, taxe facultative, fonds européens...). Le candidat devait ensuite exercer une approche critique des moyens financiers à la disposition des collectivités.

### II – OBSERVATIONS

#### a) Sur le fond

La plupart des candidats avait manifestement des connaissances sur les deux premiers sujets (missions des CRC et critères de Maastricht). Il en résulte que certains candidats ont parfois procédé à un exposé de ces connaissances, sans toujours prendre soin de relier à la question posée et d'en tirer des observations plus personnelles ou plus prospectives.

S'agissant de la question sur « **Les missions actuelles des chambres régionales des comptes** », le candidat devait, en premier lieu, rappeler quelles étaient les missions juridictionnelles et non juridictionnelles des CRC avant les modifications législatives de 2022. L'expression « missions actuelles » invitait à insister sur le fait que les missions des CRC ont récemment évolué.

En deuxième lieu, en s'appuyant sur l'extrait de l'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, le candidat devait présenter clairement la nouvelle organisation juridictionnelle, en insistant sur le fait que les CRC n'exercent plus directement de compétences juridictionnelles. Le jury a apprécié lorsqu'ont été présentées les critiques à l'égard de la perte des compétences juridictionnelles des CRC.

En troisième lieu, le candidat devait indiquer que la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration confie une nouvelle mission d'évaluation des politiques publiques territoriales. Les exécutifs locaux peuvent saisir, de leur propre initiative ou de celle de l'organe délibérant, la CRC régionalement compétente aux fins de réaliser l'évaluation d'une politique publique relevant de la compétence des collectivités territoriales ou établissements publics auteurs de la saisine. Le jury regrette que certains candidats se soient contentés de mentionner cette nouvelle mission sans indiquer quelles perspectives étaient ouvertes avec cette mission d'évaluation.

S'agissant de la question « **Les critères de Maastricht sont-ils toujours pertinents ?** », les candidats ont, pour la plupart, correctement présenté les objectifs des critères de Maastricht : assurer la croissance et la stabilité économique de l'Union européenne, en s'appuyant sur la soutenabilité des Finances publiques.

En revanche, les candidats ont souvent négligé de présenter les évolutions du Pacte de Stabilité et de Croissance (Six Pack, Two Pack) qui éclairaient sur la nécessité d'adapter régulièrement la façon dont les critères sont appliqués et les conséquences que leur non-respect implique. En ce sens, les candidats ont souvent limité leur analyse à la période Covid, sans mentionner que la crise des dettes souveraines en 2009-2011 avait déjà conduit à de profondes réflexions sur la pertinence des critères.

Ont été appréciées les copies qui se sont interrogées sur la notion de « pertinence » des critères de Maastricht : un critère est-il pertinent s'il n'est pas respecté ? le déclenchement de la clause dérogatoire rend-t-il obsolètes les critères de Maastricht ?

La question nécessitait une prise de position – qui pouvait bien sûr être nuancée – sur l'actuelle pertinence des critères de Maastricht. En s'appuyant sur les propositions de la Commission européenne et sur les réactions des pays dits frugaux, les candidats pouvaient identifier des pistes d'évolution pour le Pacte de Stabilité et de Croissance.

Afin de traiter la question, « **Collectivités territoriales : financer l'adaptation au changement climatique** », les candidats devaient être en capacité de cerner ce que signifie « l'adaptation au changement climatique », qui a parfois été confondue avec « la lutte contre le dérèglement climatique » ou « les dépenses liées à l'Environnement ». Le candidat pouvait s'appuyer sur des exemples concrets de nouvelles dépenses que devront assumer les collectivités (îlots de fraîcheur, repositionnement des activités touristiques, végétalisation, prévention des catastrophes naturelles...).

Comme y invitaient les documents, le candidat devait positionner les collectivités par rapport aux autres acteurs. Les collectivités ne sont pas les seules à être confrontées aux défis de l'adaptation au changement climatique, elles bénéficient de certains financements dédiés (fonds de l'Etat, fonds européens...) et leurs actions sont parfois co-financées par les autres acteurs.

Tel qu'il était formulé, le sujet consistait à la fois à présenter correctement les financements existants (notamment la taxe GEMAPI qui était manifestement mal connue) mais aussi à proposer des pistes pour renforcer le financement de l'adaptation au changement climatique. Les candidats pouvaient en particulier expliquer les potentialités de la fiscalité environnementale.

Une partie des candidats a choisi de traiter le sujet en se focalisant sur les difficultés de financement rencontrées par les collectivités. Si cet élément méritait d'être signalé, la réponse ne pouvait prendre la forme d'un exposé sur les modalités de financement des collectivités.

Le jury a regretté que peu de copies insistent sur les inégalités de charges entre les collectivités locales.

Comme le suggérait le document consacré au risque d'érosion du littoral à Lacanau, certaines collectivités sont davantage exposées à des dépenses supplémentaires pour faire face au changement climatique. Il aurait enfin été intéressant de s'interroger sur l'éventuelle solidarité entre collectivités, sur l'évolution de la péréquation

#### **b) Sur la forme**

Le jury a constaté dans de nombreuses copies que l'introduction ne remplissait pas sa fonction. Trop souvent, les candidats ont déroulé une sorte de résumé de ce qui allait ensuite être développé. Le jury rappelle que l'introduction est un temps pour contextualiser le sujet et pour, le cas échéant, définir les termes du sujet et écarter des observations considérées comme périphériques au sujet. L'introduction ne doit pas servir à répondre, même partiellement, au sujet posé. Dans certaines copies, la réponse du candidat au sujet est même apparue avant la problématique. Ce mésusage de l'introduction révèle les difficultés de certains candidats pour construire une démonstration par étapes.

Le jury a apprécié les copies où les réponses apparaissaient sous forme d'un plan. La contrainte du plan impose au candidat d'être rigoureux dans la construction de sa démonstration. La multiplication des niveaux de plan n'est pas utile en revanche.

Une quinzaine de copies n'a pas été à la hauteur des exigences formelles du concours. Le jury y a relevé de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe. Certaines copies étaient même illisibles tant le candidat était peu soucieux de son style et de son écriture.

### **III – RECOMMANDATIONS**

Le jury a regretté que les documents proposés aux candidats n'aient pas été suffisamment exploités et n'aient pas été mobilisés pour mieux identifier les problématiques induites par les sujets. Par exemple, s'agissant de la question relative au financement de l'adaptation au changement climatique, les candidats n'ont pas toujours saisi l'opportunité d'évoquer l'ensemble des acteurs du financement. L'épreuve ne consiste pas à commenter chaque document mais le candidat doit garder à l'esprit que les documents ont été choisis par le jury pour guider le candidat et pour éclairer la compréhension du sujet.

Il est recommandé aux candidats d'être davantage attentifs à la problématique soumise (explicitement ou implicitement) et à la pluralité des enjeux qu'elle soulève (budgétaires, juridiques, économiques, sociaux, politiques, administratifs...). Il est attendu d'un futur haut fonctionnaire une capacité à cerner l'ensemble des enjeux, au-delà des seuls aspects techniques qui doivent évidemment être maîtrisés.

Il est enfin recommandé aux candidats d'être vigilants sur la maîtrise du temps. La lecture des copies révèle que les deux premières questions ont dans l'ensemble été correctement traitées tandis que la troisième question, sur un sujet peut-être moins balisé, a été parfois appréhendée de façon superficielle. Sur cette dernière question, les excellents candidats ont pu marquer la différence.

# EPREUVES D'ADMISSION

## Questions relatives à l'Union européenne

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe (Talents)

Membres du jury : Florian AUGAS et Laure CLEMENT-WILZ

Moyenne de l'épreuve concours externe : 10,82

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 9,15

---

Pour cette dernière épreuve orale de questions relatives à l'Union européenne, il a été demandé aux membres du jury de fournir une liste de 120 sujets. Ces sujets ont été établis dans le souci de couvrir le champ le plus large qui soit (politiques publiques, institutions, relations de l'UE avec le reste du monde, histoire de la construction européenne, contentieux, ...). Afin de garantir la diversité des sujets, certains étaient transversaux quand d'autres étaient très précis, ce dont le jury a tenu compte lors de son évaluation. Une partie conséquente du temps dévolu aux questions était consacrée à des thématiques qui ne relevaient pas de l'exposé.

112 candidats ont finalement été déclarés admissibles. Tous se sont présentés à l'épreuve. Sur ces 112 candidats, la plus haute note accordée a été 19, la plus basse 3. Entre ces deux extrémités, le jury a utilisé l'ensemble de la notation à sa disposition, ce qui révèle une certaine hétérogénéité entre les candidats. De fait, 22 candidats ont obtenu 15 ou plus, quand 13 candidats ont obtenu 5 ou moins.

## I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Les candidats témoignent d'un bon niveau général. Pour autant, certains écueils sont à déplorer.

Tout d'abord, les candidats n'analysent pas suffisamment les termes du sujet, alors même que le temps de préparation permet de s'y pencher. Ceci est d'autant plus problématique quand l'intitulé est rédigé sous forme de question. Par exemple, « *La Commission européenne est-elle trop puissante ?* » n'est pas « *La Commission européenne* » et demande de réfléchir au mot « puissante ». De même, « *La politique étrangère et de sécurité commune est-elle une réalité ?* » n'est pas « *La politique étrangère et de sécurité commune* » et demande une définition du mot « réalité »<sup>1</sup>.

Ensuite, malgré le bon niveau général, certains éléments de base n'étaient pas maîtrisés. Ainsi, de nombreux candidats ignorent quels sont les traités qui organisent l'Union européenne, leurs dates, leurs modifications. À cet égard, le traité de Lisbonne fait l'objet de très nombreuses confusions. Cela est d'autant moins acceptable que les candidats disposent du Traité sur l'Union européenne (TUE) et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) pendant leur préparation,

---

<sup>1</sup> Il s'agit là seulement d'exemples et le jury ne cible en aucun cas les candidats ayant été interrogés sur ces sujets

dans une version qui permet de comprendre la manière dont ils sont articulés. Au-delà des traités, les questions juridiques, même simples, comme l'attribution des compétences, le champ d'application du droit de l'Union ou encore les apports principaux de la jurisprudence, ne sont globalement pas maîtrisés.

Également, les sujets ont trop fréquemment été traités de manière isolée alors qu'ils se recoupent très souvent. Il aurait été opportun de mentionner les interactions entre les politiques publiques, d'une part et entre les politiques publiques et les enjeux juridiques et institutionnels, d'autre part. De même, un sujet ne peut être traité en dehors de toute considération politique. Les dynamiques politiques (entre États ou entre partis européens) auraient gagné à être plus souvent évoquées. Sur ce dernier point, les équilibres politiques au sein des institutions européennes étaient souvent méconnus. De plus, l'action européenne ne semblait pas devoir être exposée à la critique.

Enfin, les bouleversements récents qu'ont constitué l'épidémie de covid-19 et la guerre en Ukraine, et surtout la réponse qui a été apportée lors de ces deux crises par l'Union européenne, ont régulièrement été absents des propos des candidats, alors même que l'ensemble de l'action de l'Union européenne a été concernée, de près ou de loin, par ces événements et que l'on peut parler de changement de paradigme de l'action européenne et de son droit en raison de ces événements. À l'inverse, les candidats maîtrisent globalement très bien l'actualité, mais ne la replacent pas dans le contexte historique.

## **II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME**

De manière générale, les candidats maîtrisent bien l'exercice d'un point de vue formel. Il faut distinguer la phase d'exposé de celle des questions. En ce qui concerne l'exposé, les candidats ont, dans l'ensemble, articulé leur propos, l'ont présenté de façon claire et dans le respect du temps qui leur était imparti. Sur ce dernier aspect, plusieurs candidats n'ont toutefois pas épuisé le temps qui leur était dévolu, malgré une durée de préparation d'une heure. En ce qui concerne la phase de questions, les réponses n'étaient pas toujours bien calibrées au niveau du temps. Celles-ci étaient parfois beaucoup trop longues ou, à l'inverse, trop courtes. Elles manquaient en outre souvent d'originalité. Si cette stratégie permet aux candidats d'éviter de prendre de risques, cela les conduit aussi à ne pas se distinguer les uns des autres et également à soutenir indifféremment toutes les actions menées au niveau européen et le système institutionnel européen.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été souligné dans le rapport du jury 2022, de trop nombreux candidats consacrent une durée exagérée de leur présentation à des considérations périphériques au sujet qui n'ont pas systématiquement leur place dans les réponses attendues, surtout quand il s'agit de sujets d'actualité.

## **III – RECOMMANDATIONS**

Le jury sera bref sur ce point dans la mesure où il s'agissait de la dernière fois que l'épreuve de question relatives à l'Union européenne se tenait sous cette forme. Aussi le jury se contentera-t-il de rappeler ce qu'il a déjà plus ou moins formulé : analyser les termes du sujet, bien veiller à ne pas traiter les sujets de manière isolée, s'appuyer sur des fondamentaux en droit européen – dans la mesure où l'Union européenne s'est construite essentiellement par le droit –, inclure les rapports de force (entre États mais aussi politiques) dans la réponse ou encore ne pas consacrer de développements démesurés à l'historique d'une problématique, qui plus est dans une épreuve consistant à l'avenir en des « questions à réponses courtes ».

## Concours interne

Membres du jury : Xavier DUPRIEZ et Léa NAVEL

Moyenne de l'épreuve : 13,16

---

### I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

La majorité des candidats, notés entre 6 et 18, dispose de solides connaissances en droit de l'Union européenne et apparaît bien préparée à l'épreuve. Ces connaissances peuvent toutefois apparaître trop générales et, surtout, inégales : il est habituel de constater que les aspects institutionnels de l'Union européenne et les sujets d'actualité sont, le plus souvent, bien maîtrisés, alors que des lacunes, parfois importantes, persistent dans certains domaines, le marché intérieur ou le contentieux par exemple. Les sujets posés, tous sous forme interrogative, ont été globalement bien traités, bien qu'insuffisamment problématisés dans certains cas.

On remarque également, chez plusieurs candidats, un manque de vision globale sur les enjeux politiques de l'Union européenne, ainsi qu'un manque de recul et de capacité à prendre de la hauteur. Ainsi peut-on regretter des prises de position conventionnelles, stéréotypées, voire peu réalistes, témoignant d'une vision quelque peu naïve de l'Union européenne, de son fonctionnement, de ses objectifs et de sa place sur la scène internationale, sur des sujets pourtant essentiels tels que l'élargissement.

Les meilleurs candidats sont ceux qui avaient à la fois des connaissances précises sur les différents aspects du programme et qui ont été capables de mise en perspective et d'esprit critique, tant il est difficile à de nombreux candidats de prendre position sur la base d'une argumentation personnelle.

### II – OBSERVATIONS SUR LA FORME

De manière générale, les candidats ont respecté le temps imparti pour leur présentation. Les exposés étaient bien structurés (introduction, deux parties et conclusion), mais certains d'entre eux sont apparus relativement descriptifs, surtout s'agissant de la première partie dans laquelle les candidats ont tendance à se livrer à une présentation générale du sujet.

### III – RECOMMANDATIONS

Sur le fond, il est recommandé aux candidats de se livrer à un effort supplémentaire de problématisation du sujet. Sur la forme, les plans adoptés pourraient faire preuve de plus d'originalité, à tout le moins manifester davantage le sens de l'analyse critique menée par le candidat sur le sujet.

## Troisième concours

Membres du jury : Florence CHALTIEL-TERRAL et Philippe RAMET

Moyenne de l'épreuve : 12,88

---

### I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Les candidats avaient correctement préparé l'épreuve dans leur grande majorité. Les connaissances essentielles sont acquises dans l'ensemble. Il reste encore souvent un manque de recul sur les grands enjeux de l'Union européenne

### II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Les prestations ont été satisfaisantes avec des attitudes convenables voire très participatives dans l'ensemble.

### III – RECOMMANDATIONS

Le plus grand défaut est celui du manque de recul et de hauteur de vue sur les sujets. Cela dit, étant donné la réforme du concours, les questions européennes ne donneront plus lieu qu'à des réponses à des questions courtes à l'écrit.

## Questions internationales

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe (Talents)

Membres du jury : Florence CORMON-VEYSSIERE et Hans STARK

Moyenne de l'épreuve concours externe : 10,91

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 12,02

---

Les épreuves se sont déroulées pendant 10 jours, du 27 octobre au 10 novembre 2023. 112 candidates et candidats ont été auditionnés. Les sujets choisis par les membres du jury ont couvert un très vaste éventail des questions internationales d'aujourd'hui. Formulés pour l'essentiel sous forme de question et répartis équitablement entre huit grands blocs thématiques, ils ont touché à des problématiques transversales, à des questions de droit international, à des sujets de défense et de sécurité, ainsi qu'à des questions régionales liées à l'Afrique, au Proche et au Moyen-Orient, à l'Asie, à l'Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'à l'Europe. La durée de chaque épreuve était de 30 minutes, dont un exposé de 10 minutes précises suivi d'un échange avec la candidate ou le candidat de 20 minutes sur la thématique de l'exposé et plus largement les questions internationales afin de leur permettre d'apporter des précisions et de développer si besoin d'autres problématiques liées aux enjeux internationaux contemporains. Les sujets étaient focalisés sur la fracturation de l'espace mondial, la multiplication des guerres interétatiques, civiles et hybrides, la rivalité entre grandes puissances, le rôle des organisations internationales dans le nouveau système international qui s'esquisse, la place du droit international hérité des conflits du 20<sup>e</sup> siècle, les enjeux climatiques et leur impact sur la stabilité régionale et mondiale, l'architecture de sécurité, les nouveaux équilibres régionaux et l'émergence de nouveaux acteurs et nouvelles structures de coopération.

### I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATES ET CANDIDATS SUR LE FOND

Le jury a procédé à une notation assez large, allant de 3/20 à 18/20.

Les oraux d'admission portant sur les questions internationales ont eu les résultats suivants :

- Une minorité de candidats (27/112) ont obtenu une note inférieure 10, (connaissances insuffisantes pour ce niveau de concours, difficultés à structurer leurs propos, à maîtriser les éléments de langages adéquats et à échanger sur les enjeux internationaux).
- Un deuxième groupe de candidats (34/112) noté entre 10 et 12,5 (exposé et échange avec le jury globalement satisfaisant, mais manquant de précision et de profondeur de réflexion dans le domaine des questions internationales).
- Un troisième groupe de candidats (30/112) situé entre 13 et 15, ayant fait une bonne, voire une très bonne présentation et ayant su répondre aux questions en montrant une bonne, voire très bonne maîtrise des questions liées aux enjeux internationaux.
- Un quatrième groupe (21/112) placé au-dessus de 15 (de 15,5 à 18), qui a su se distinguer par l'excellence de ses connaissances, des exposés parfaitement structurés, des réponses très claires et précises aux questions posées et un degré de maîtrise des sujets remarquable.

Si pour la moitié des candidates et candidats (51/112) le jury a estimé que le niveau de connaissances était très satisfaisant, voire excellent, en revanche, la prestation de la majorité des candidats (61 candidats sur 112), même s'ils avaient en partie des connaissances des enjeux internationaux, ne répondait pas totalement, voire peu ou pas du tout aux critères qui sont ceux

de futurs hauts fonctionnaires assumant des responsabilités importantes, notamment au niveau de la maîtrise des questions relevant du droit international et du rôle des organisations internationales. Des connaissances de base acquises récemment et même une capacité technique de structuration d'une problématique en deux parties ne remplacent pas une prise de recul par rapport au sujet traité, qui nécessite une réflexion sur les aspects structurants liés au sujet et une mise en perspective globale. Certains candidats avaient ainsi une connaissance parfois superficielle, voire insuffisante, du cadre politique et juridique dans lequel se situe la politique étrangère et de sécurité de la France. Cette remarque ne vaut bien sûr pas pour les candidates et candidats qui ont obtenu des notes supérieures à 15 et qui ont parfaitement relevé le défi du concours oral en questions internationales.

## **II – RECOMMANDATIONS**

Si une recommandation pouvait être formulée à cet égard, ce serait de tester non seulement les connaissances des candidates et des candidats mais aussi à se projeter dans un cadre professionnel où ils seront amenés à formuler des propositions concrètes sur la base d'une expertise personnelle fine et sans cesse actualisée.

## Concours interne

**Membres du jury : Saïda EL BOUDOUHI et Bernard VALERO**

**Moyenne de l'épreuve : 11.89**

---

La guerre en Ukraine, le conflit à Gaza, l'invasion du haut Karabakh, la bascule Indo-Pacifique des Etats unis et leur rivalité avec la chine, les reculs de la démocratie et l'avancée de l'insécurité en Afrique, la contestation de l'ordre international construit au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'érosion du respect du droit international, l'architecture européenne de sécurité, les enjeux du réchauffement climatique et des nouvelles menaces, sont autant de paramètres et de questionnements qui auront marqué cette année le contexte général de l'épreuve orale de questions internationales.

Les notes attribuées peuvent être rassemblées en trois groupes :

- de 0 à 9 : 13 candidats
- de 10 à 15 : 40 candidats
- de 16 à 20 : 10 candidats

Pour une majorité de candidats, le stock de connaissances acquises s'est avéré satisfaisant, voire très satisfaisant pour un petit nombre d'entre eux. Sans doute sur la base de fiches, cette acquisition de connaissances en silos fait toutefois apparaître de sérieuses insuffisances et lacunes quant à la capacité des candidats à relier entre eux différents segments (thématiques, géographiques ou historiques) qui structurent les relations internationales et permettent de mieux les comprendre.

Dans cet ordre d'idées, le jury a trop souvent observé, au-delà de la restitution des connaissances, la faible disposition des candidats à livrer un avis personnel ou à proposer des schémas de solutions aux problèmes sur lesquels ils étaient interrogés. Il s'agit-là d'un réflexe de sécurité visant à limiter la prise de risque et à demeurer dans le périmètre de la bulle de confort. Cela pourrait aussi relever d'un effort de préparation à l'épreuve principalement axé sur les connaissances et beaucoup moins sur la capacité de proposition et/ou de recherche de solution. Alors que les relations internationales, aujourd'hui tout particulièrement, offrent une matière très mouvante et fluide, ainsi qu'un enjeu majeur pour notre pays, une préparation des candidats qui ménagerait davantage de place à l'analyse et à la construction des solutions serait bienvenue.

En ce qui concerne la France et sa politique étrangère, le degré de connaissance s'avère variable. Certes, de nombreux candidats se fondent sur le discours du président de la République à l'ouverture de la Conférence annuelle des ambassadeurs, fin août, ce qui est naturellement à porter à leur crédit.

En revanche, les outils de la politique étrangère française ainsi que l'organisation et le fonctionnement de notre diplomatie ne sont, en général, pas suffisamment maîtrisés. Les enjeux que représente pour notre pays la marche du monde, et les politiques et stratégies qu'y déploie la France pour en influencer le cours et pour y jouer tout son rôle, donnent lieu à des approches ou à des analyses trop souvent superficielles.

S'agissant enfin du déroulement des épreuves, nous souhaitons exprimer notre très sincère et chaleureuse gratitude à l'ensemble de l'équipe des organisateurs et appariteurs dont le professionnalisme exemplaire, l'efficacité et la bienveillance n'ont à aucun moment été pris en défaut et auront permis un déroulement optimal de cette épreuve.

## Troisième concours

Membres du jury : DAVID Dominique et Anne-Charlotte DOMMARTIN

Moyenne de l'épreuve : 12,03

### I - OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Bon niveau général des connaissances, sauf exception souvent due au stress. Une relative homogénéité dans les savoirs.

### II - OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Il s'agit d'un critère assez discriminant : l'écoute et la capacité de raisonner, au-delà de la pure connaissance sur les questions posées, la capacité à « tenir en selle » face à des interrogations pas forcément attendues, sont essentielles pour réussir. En gros, ces capacités sont préparées et bonnes.

## Epreuve orale en langue anglaise

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe (Talents)

Membres du jury : Clemens ZOBEL et Chantal SCHÜTZ

Moyenne de l'épreuve concours externe : 13,02

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 11,00

---

#### I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer la capacité des candidats à s'exprimer dans une langue claire et bien structurée et à discuter avec le jury des aspects de la culture anglo-saxonne, ou de l'actualité européenne et internationale des deux dernières années, introduits par les textes (sans qu'il y ait de programme imposé). Les sujets des documents couvrent un large éventail de questions sociales, sociétales, politiques, économiques et environnementales.

Le jury a constaté que la préparation était généralement d'une très grande qualité : les candidats ont presque tous respecté la durée recommandée pour la présentation (10 minutes), et ont fait preuve d'une bonne capacité à replacer l'article proposé et ses enjeux particuliers dans une perspective plus générale, ou bien à l'élargir vers des considérations pertinentes. Le jury a apprécié le choix fait par certains candidats de considérer non seulement le contenu de l'article mais aussi son orientation ou son style, en relation avec le journal dont le document est extrait. L'épreuve d'anglais ne doit cependant pas être confondue avec une épreuve technique : le jury n'attend pas un cours d'histoire ou d'économie mais des échanges et une discussion qui démontrent des capacités d'analyse et d'écoute et un niveau linguistique propre à soutenir une discussion de bon niveau.

#### II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

La majorité des candidats a su assurer une prestation cohérente avec un commentaire bien organisé. Cependant il arrive que le stress fasse oublier aux candidats d'annoncer leur plan ou de le formuler de façon claire. Le jury apprécie beaucoup les exposés où les repères et transitions entre parties sont donnés clairement mais sans que ces indications prennent le pas sur le contenu. De même, l'exposé peut se présenter soit sous forme d'analyse linéaire soit d'un résumé suivi d'un commentaire. Dans le premier cas, il est indispensable d'apporter des informations supplémentaires à chaque étape ou des angles d'approche, sinon il est facile de tomber dans une simple paraphrase.

La conclusion devrait être l'opportunité d'ouvrir la discussion, et non de rappeler des idées qui sont encore suffisamment fraîches dans l'esprit du jury pour ne pas avoir besoin d'être réitérées. La discussion est un exercice difficile où les candidats doivent pouvoir s'éloigner du secours du texte et être en capacité de mobiliser soit leurs connaissances, soit leurs capacités d'analyse. Elle n'est en aucun cas une série de questions de cours et les réponses courtes et fermées limitent considérablement les échanges. Il ne faut pas hésiter à prendre le temps de réfléchir, d'admettre qu'on n'a pas la réponse directe mais éventuellement un exemple ou un cas connexe. Il est tout à fait loisible d'essayer de réorienter la discussion ou d'envisager la question sous un autre angle.

### III – RECOMMANDATIONS

Le jury recommande de bien soigner la lecture qui représente la première impression et permet d'emblée de juger à la fois de la compréhension du texte et de la qualité de l'énonciation. Notons que l'intonation et la prononciation sont des qualités à soigner. Il rappelle que le temps de lecture est inclus dans le temps dévolu à l'exposé.

Concernant l'entrée en matière, le jury recommande de ne pas se contenter de lister ce qui est évident, à savoir le titre, la date de publication et le nom du journal, mais de les intégrer dans une accroche qui donne un peu de contexte et replace l'article au sein d'une actualité (ce qu'ont fait de nombreux candidats).

Certains articles ne mentionnent pas de nom d'auteur – il ne faudrait pas pour autant en déduire qu'il s'agit automatiquement d'un auteur masculin. Il est recommandé de tirer parti de la flexibilité de l'anglais en la matière (« he or she » ou « they »).

Mentionner que *The Economist* est un journal « libéral » ou *The Guardian* un journal de centre-gauche ne conditionne pas forcément l'orientation de l'article – la ligne éditoriale d'un journal n'influence pas nécessairement chacun des articles qui y sont publiés, or il est arrivé que des candidats attribuent à un article un angle idéologique difficile à y déceler.

La langue joue un rôle primordial mais les candidats moins avancés peuvent essayer de compenser leurs lacunes en mettant en avant leurs qualités de communication et d'écoute. Il est donc conseillé de mobiliser les connaissances personnelles, qu'elles soient linguistiques ou culturelles - même si elles ne se rapportent qu'indirectement au sujet, à condition d'en faire un usage pertinent. Ajoutons que le jury apprécie la capacité des candidats à auto-corriger leurs erreurs de langue.

On rappellera que la lecture régulière de la presse anglo-saxonne est indispensable non seulement pour améliorer son anglais mais surtout pour élargir ses perspectives à la fois sur les sujets internationaux et sur les actualités françaises, qui peuvent être perçues de manière très différente à l'étranger et offrir ainsi des pistes de compréhension très utiles.

## Concours interne

Membres du jury : Julia MAKRIS et Justin STULTS

Moyenne de l'épreuve : 12,03

---

### **I - OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND**

Niveau de préparation, niveau de connaissances, capacité à prendre du recul et contextualiser, esprit critique, capacité à réagir aux questions : les candidats étaient bien préparés à l'examen, savaient ce qui était demandé.

Les thèmes les intéressaient pour la plupart et certains ont pu approfondir par rapport à leur expérience et connaissances personnelles et professionnelles.

### **II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME**

Cette année le traitement du sujet était un peu moins 'formaté' et le contenu moins mémorisé. Heureusement, l'étape questions/réponses permet d'élargir la discussion pour mieux évaluer le niveau de langue. Néanmoins certains candidats cherchent à présenter une argumentation assez complexe, trop longue pour le temps imparti.

### **III – RECOMMANDATIONS**

Les candidats internes sont encouragés à faire la liaison, autant que possible, entre le sujet et leur expérience professionnelle.

## Troisième concours

**Membres du jury : Michael BYRNE et Gabrielle SMART**

**Moyenne de l'épreuve : 12,69**

---

Les articles sélectionnés pour l'épreuve d'anglais portaient sur une grande diversité de questions actuelles traitées par la presse anglo-saxonne (environnement, politique, crises internationales ou nationales, économie, société...).

Il est d'abord demandé au candidat de lire à voix haute quelques lignes du texte, afin de vérifier sa compréhension et son aisance dans la langue parlée.

Ensuite il est invité à parler du texte, sans précision quant à la façon dont il l'aborde (analyse, commentaire, prétexte pour parler d'un sujet connexe...).

Cette année, plusieurs candidats n'ont pas réussi à parler pendant les dix minutes prévues pour leur présentation.

Le jury souligne la nécessité pour le candidat de comprendre à la fois le détail de l'article et les grandes questions auxquelles il peut mener. Les candidats ont bien saisi le sens global du texte dont ils traitaient.

Le cas échéant, le candidat peut être amené à défendre ou à contester l'opinion exprimée dans l'article et, dans tous les cas, à en développer les idées afin d'échanger par la suite avec le jury. Ce développement peut utilement être agrémenté d'exemples pour illustrer le propos du candidat.

L'entretien sert à évaluer la capacité du candidat à saisir l'ensemble du propos au-delà du lexique et à pouvoir s'en détacher pour rendre compte des présupposés, de la prise de position, et de ce qu'implique l'ancrage à la fois linguistique et culturel de l'article.

Les examinateurs valorisent notamment la capacité du candidat à répondre aux questions tout en se montrant apte à élargir et à établir des liens pertinents pour expliciter les propos du texte (sans bien sûr chercher à masquer une lacune ou une ignorance), et à rebondir sur des sujets voisins qui peuvent survenir pendant l'échange. Sans qu'elles constituent le seul critère d'évaluation, on apprécie les références culturelles (lorsqu'elles ne sont pas plaquées), le lexique riche qui témoigne d'une aisance dans la réflexion en langue étrangère et la familiarité avec les spécificités contextuelles qui conditionnent le traitement d'une question par la presse. Bien que l'utilisation de tournures idiomatiques ("in a nutshell", "weigh up the pros and cons"... ) peut valoriser la qualité d'expression, elles doivent être exprimées correctement et ne pas être utilisées à outrance.

La production phonémique (« prononciation ») ne semble pas avoir fait beaucoup de progrès en général, malgré des efforts manifestes d'amélioration, pas toujours couronnés de succès. La plupart des candidats, même ceux qui ont le plus d'aisance en anglais, ont un accent français marqué, voire très marqué. Dans la mesure où cette prononciation, notamment les intonations et la vitesse rapide du discours, empêche parfois un interlocuteur anglophone de comprendre le sens du propos, cela peut devenir un handicap car, dans ce cas, il est évident que le but de la communication n'est pas atteint. En effet, certains candidats, d'un bon niveau par ailleurs, ont un débit trop rapide, ce qui empêche parfois les examinateurs de comprendre leur propos.

Il est recommandé d'éviter de lire ses notes, car cela entraîne des problèmes de prononciation et de compréhension en général.

Du reste, la fluidité est un aspect important, les hésitations nuisant à l'efficacité et à la concision du discours.

La correction grammaticale laisse beaucoup à désirer. Le jury a relevé de nombreuses erreurs de concordance des temps de verbe, d'articles, de pronoms, d'adjectifs et de syntaxe.

Cependant, de manière générale, nous pouvons dire que les candidats sont motivés et plutôt bien préparés pour l'épreuve. Aucun ne s'est trouvé sans les moyens de s'exprimer, même de façon relativement élémentaire.

La moyenne des notes des candidats cette année est de 12,69 avec une majorité de notes se situant autour de 11.

Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui avaient suffisamment d'aisance dans la langue pour discuter sur un pied d'égalité avec le jury, en élargissant le sujet proposé et en développant de nouvelles idées. Cette année, deux candidats étaient dans ce cas, ayant bénéficié d'une expérience dans un pays anglophone.

Par ailleurs, nous avons pondéré favorablement les candidats qui, malgré une connaissance assez moyenne de la grammaire, arrivaient à exprimer des idées sophistiquées et même à communiquer avec une facilité relative, estimant qu'ils pourront encore affiner leurs connaissances linguistiques à l'INSP.

Au plan des recommandations, nous estimons qu'il n'y a pas d'obligation de citer le nom de l'organe dont l'article est issu, ni la date de celui-ci.

Les Prep'INSP devraient encourager les candidats à utiliser toutes les ressources possibles (internet, supports visuels et audiovisuels) pour écouter et lire de l'anglais de façon quotidienne et surtout constante. Par ailleurs, il convient de lire la presse anglo-saxonne à intervalles réguliers pour s'imprégner du langage, des idiosyncrasies des media, des thèmes, des idées et des modes de pensée. Une telle pratique sera utile dans la perspective du concours et, bien évidemment, du métier futur. Enfin, de courts exercices quotidiens de prononciation sont à conseiller, tant il est vrai que ce qui manque le plus aux candidats est la pratique de la langue parlée.

## Entretien

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe (Talents)

Mme ZEGGAR ainsi que MM. CHAMBARD et SENGHOR

Membres du jury : Luc CHOUCHKAIEFF, Marion PUJAU-BOSQ

Moyenne de l'épreuve concours externe : 11,59

Moyenne de l'épreuve du 2<sup>ème</sup> concours externe : 9,35

---

### I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

L'entretien a été conduit autour de trois temps : une moitié du temps, au moins, sur le parcours et les motivations du candidat en s'appuyant sur sa notice et sa présentation, deux mises en situation, puis, en fonction du temps restant, un échange sur les enjeux des politiques publiques ou des questions d'actualité.

Les candidats ont été globalement de bon, voire de très bon, niveau. Ils ont pour la plupart su se positionner dans un entretien de recrutement, du niveau de la haute fonction publique de l'Etat.

S'appuyant sur des cursus académiques importants et des expériences de stages souvent déjà significatives, ils ont globalement démontré une réelle maturité dans leur projet professionnel. Ils ont su se livrer suffisamment pour gommer des présentations parfois un peu scolaires dans leur forme (« je suis heureux/se », 2 ou 3 points). Le jury a apprécié la sincérité de la prestation de nombreux candidats, qui est un atout dans sa perception et son appréciation. A cet égard, l'ensemble des éléments que le candidat choisit de porter dans sa notice de présentation est utilisable par les membres du jury et il convient que le candidat s'interroge sur l'intérêt des mentions qu'il retient, à l'appui de son projet ou de sa personnalité.

De cette séquence, le jury relève globalement que les candidats ont été à l'image de leur génération, dans leurs préoccupations et leurs engagements. Les transitions, en particulier écologique et numérique, sont prédominantes dans leurs approches et leur projet professionnel. Ils priorisent ensuite les enjeux économiques, les questions sociales et, encore plus internationales, étant moins prisées. Ils ont ensuite pleinement assimilé l'objectif d'une action publique au plus proche des usagers et des territoires, et revendiquent que la conception de l'action publique doit se nourrir de l'expérience territoriale, ce qui conduit un certain nombre d'entre eux à envisager un début de carrière en administration territoriale.

Aucun candidat n'a été totalement désarçonné par les mises en situation professionnelle, même lorsqu'elles se sont avérées un peu éloignées de leurs propres expériences. Si la pratique de la reformulation est systématique et parfois un peu caricaturale, cela a sans doute permis à presque tous les candidats de présenter des analyses des enjeux, plutôt satisfaisantes et, le plus souvent, des propositions d'action relativement pragmatiques, opérationnelles et assez réalistes. Le candidat doit trouver le juste équilibre entre une approche trop « en observation » (prise d'information/communication) et une prise de décision trop « solitaire » (prise de conseil et rendu compte, concertation et partenariat...).

S'agissant enfin des échanges sur les politiques publiques, le jury déplore que les réflexions des candidats aient parfois été en décalage avec les centres d'intérêts professionnels annoncés par

ces derniers. Si le sens critique est resté mesuré, la plupart des candidats a tenté de montrer sa réflexion et sa prise de position et s'est attachée, parfois de manière un peu artificielle, à identifier « les 2 » enjeux des politiques publiques évoquées.

Enfin, quelques candidats sont cependant apparus un peu fragiles, n'étant notamment pas parvenu à dépasser leur stress, trop inhibés, voire presque tétanisés par l'enjeu ou, à l'inverse, excessivement enjoués, voire survoltés. Pour certains candidats, le jury a pu considérer que l'investissement dans l'épreuve était insuffisant (manque de connaissances élémentaires) ou le projet encore insuffisamment mature (besoin de confirmation par des expériences supplémentaires ou davantage diversifiées).

## **II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME**

La grande majorité des candidats a maîtrisé cette épreuve d'entretien sur la forme. Quelques recommandations peuvent néanmoins être formulées ou rappelées :

- Si le stress est compréhensible, il ne doit pas conduire à inhiber complètement la personnalité du candidat, voire limiter l'interaction avec le jury ce qui empêche celui-ci de connaître réellement le candidat et le dessert en termes de risque pour le recrutement. A l'inverse, il ne doit pas non plus aboutir à une posture exagérément survoltée, souriante voire séductrice.
- Si la personnalité du candidat doit s'exprimer, la qualité de l'expression orale et le niveau de langue doivent demeurer de bon niveau et l'échange ne doit pas se muer en discussion informelle.
- Les candidats doivent veiller à conserver un échange équilibré avec les membres du jury, ce qui signifie non seulement écouter les questionnements, mais aussi laisser une place à l'interaction, sans monopoliser la parole, voire « occuper le temps ».

Ces situations desservent les candidats, les membres du jury n'étant pas en mesure d'apprécier la personnalité du candidat et la justesse du fond des échanges.

## Concours interne

Mme ZEGGAR ainsi que MM. CHAMBARD et SENGHOR  
Membres du jury : Fabien OPPERMAN et Nathalie ROUX

Moyenne de l'épreuve : 11,21

---

### I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Les candidats ont été interrogés sur leur parcours et leurs aspirations professionnelles, sur deux mises en situation puis sur des questions d'actualité.

Le jury de l'épreuve d'entretien du concours interne note que les candidats auditionnés étaient globalement préparés à cette épreuve. Ils ont pour beaucoup su répondre aux attendus du jury quant à leur capacité à se projeter sur des fonctions d'encadrement supérieur. Le parcours des candidats, très hétérogène (postes en ministères ou opérateurs publics de l'Etat, enseignants, militaires, collectivités territoriales...), reflète un intérêt varié des agents publics déjà en poste pour le concours interne de l'INSP avec, pour certains, une capacité réelle à mobiliser des éléments du parcours réalisé dans une perspective professionnelle future.

Sans pousser les candidats à sortir nécessairement d'une zone de confort ou de propos convenus, le jury note que les perspectives professionnelles mentionnées sont relativement stéréotypées. L'analyse des politiques publiques par les candidats reste également trop superficielle sans que les enjeux précis ou les données correspondantes ne soient mentionnés, à l'instar des politiques de santé et d'éducation jugées globalement de manière négative, sans que, généralement, des précisions plus détaillées ne soient livrées. La compréhension qu'ont les candidats du management reste aussi souvent un peu caricaturale, cette responsabilité se limitant pour la plupart à animer une équipe et à faire en sorte que celle-ci se sente bien.

Les mises en situation ont permis de distinguer les candidats en fonction de leur sens pratique, de même que leur capacité à intégrer l'ensemble des éléments contextuels. Les mises en situation n'attendent pas nécessairement une réponse unique, mais un raisonnement logique qui prenne en compte les différents paramètres de difficulté (légal, réglementaire ou infra-réglementaire, déontologique, diplomatique, politique, humain...).

Les questions d'actualité, de nature très diverse, ont suscité des réponses variées ; là encore, la capacité à contextualiser et problématiser la question au-delà d'une simple réponse a été valorisée, en ce que cela témoigne de la compréhension des enjeux des politiques publiques de la part des candidats.

Des réponses trop courtes ou trop sèches ne permettaient pas d'apprécier cette compréhension, malgré les éventuelles relances des membres du jury.

## **II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME**

Les candidats étaient, pour la plupart, bien préparés à l'exercice. Ils ont réussi à réguler leur stress, à s'exprimer de manière posée et réfléchie. Cela a permis une interaction efficace avec les membres du jury. Les quelques candidats trop en retrait n'ont pas su saisir l'opportunité de s'affirmer et de faire valoir leur parcours et leurs atouts, tandis que de rares candidats ont pu sembler trop assurés, au risque de se méprendre sur l'exercice demandé. L'exercice d'entretien relève d'un formalisme qu'il convient de comprendre et d'appréhender, tout en se laissant une marge de liberté qui, sans viser la fantaisie, pourrait permettre de se distinguer parmi les candidats.

Les parcours et les expériences diversifiées des candidats du concours interne doivent pouvoir se valoriser de multiples manières, sans que les caractères ou réflexes stéréotypés déjà relevés pour les épreuves écrites ne l'emportent sur la capacité de chacun à faire valoir sa personnalité et ses atouts. En ce sens, les meilleurs candidats ont su mettre en valeur leur parcours et leur motivation, avec simplicité et sincérité, tout en révélant, sans chercher à la travestir ou à l'enjoliver.

## Troisième concours

Mme ZEGGAR ainsi que MM. CHAMBARD et SENGHOR

Membres du jury : Gaëlle FIERVILLE et Hugues GHENASSIA-DE-FERRAN

Moyenne de l'épreuve : 10,58

---

### I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

La majeure partie des candidats admissibles au 3<sup>e</sup> concours avait préparé une présentation initiale construite et avait acquis le socle de connaissances permettant d'entrer dans les mises en situation et de répondre à la plupart des questions d'actualité.

Lors des entretiens, le jury a tout d'abord veillé à l'articulation et à la cohérence entre les expériences telles que relatées dans les dossiers de RAEP et la manière dont les candidats étaient capables d'en parler à l'oral : idéalement claire, argumentée, sincère, vivante, en prise avec les enjeux actuels du service public.

Les meilleurs entretiens ont permis aux candidats de partager avec le jury de façon incarnée ce qu'ils avaient appris de leurs expériences, leur perception de leur évolution professionnelle et personnelle ainsi que leurs projections.

Dans de rares cas, des hiatus sont apparus entre le dossier et la présentation orale. Certains candidats ne sont pas tout à fait parvenus à valoriser à l'oral l'expérience acquise ni à montrer ce qu'elle serait susceptible d'apporter à l'Etat.

Passer le concours de l'INSP représente pour les candidats du 3<sup>e</sup> concours, en fonction de leur profil, une évolution ou une véritable réorientation.

Ont été distingués les candidats capables d'exposer de façon synthétique avec sincérité les raisons, professionnelles comme personnelles, pour lesquelles ils envisageaient de quitter leur métier pour rejoindre la fonction publique de l'Etat ainsi que leur réflexion sur leur possible valeur ajoutée dans ce nouvel environnement et dans certaines carrières en particulier.

Le jury n'exige pas des candidats que, en amont de deux années de scolarité à l'INSP, ceux-ci aient déjà un projet professionnel arrêté. En revanche, le caractère désincarné de la motivation (servir l'intérêt général, la France, être utile aux autres, ce dont la fonction publique n'a pas le monopole) ou déconnecté des réalités des carrières publiques de certaines projections ne peut qu'interroger le jury sur la motivation profonde des candidats, sur leur capacité à s'épanouir dans le service public et à répondre à ses exigences. Cela a pu justifier des notes partiellement basses à l'oral.

## **II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME**

Pour rappel, la présentation initiale du candidat ne devait pas excéder 5 minutes, ce qui exige de faire des choix, de ne pas viser l'exhaustivité, mais la clarté. Des présentations initiales trop longues, trop jargonneuses ou au débit excessivement rapide ont parfois été observées. Le jury, qui a lu avec attention le dossier de RAEP, dédie une part significative de l'entretien à creuser l'expérience et les motivations exposées par le candidat.

Deux mises en situation ont été proposées à chaque candidat, se révélant assez discriminantes. Ce n'est pas la connaissance d'un environnement de travail administratif particulier qui a été valorisée, en particulier pour des profils issus du secteur privé et associatif, mais la propension des candidats à se poser, dans une situation délicate, les bonnes questions, à chercher des relais d'information et des appuis, et *in fine* à prendre des décisions éclairées. Quelques candidats en sont restés à la phase de consultation et d'hésitation. Ceux qui *a contrario* ont fait preuve de sagesse, d'éthique, de pragmatisme, d'esprit collaboratif et de leadership se sont distingués dans cette partie de l'entretien.

Les questions d'actualité, qui n'appelaient pas une réponse univoque, ont donné lieu à des développements argumentés et assez synthétiques, avec plus ou moins de hauteur de vue, de propension à se positionner et de force de conviction.

Tout au long de l'entretien, la capacité d'interaction et de gestion du stress des candidats était satisfaisante même si l'énergie n'était pas toujours très bien dosée.

## **III – RECOMMANDATIONS**

- Tirer les leçons de ses expériences passées.
- Réfléchir à ce que l'on peut apporter à l'Etat.
- Développer des projets professionnels cohérents et argumentés.

## Epreuve collective d'interaction (ECI)

### Concours externe et 2<sup>ème</sup> concours externe (Talents)

### Concours interne

### Troisième concours

Membres du jury : Nicolas FIEULAIN (4 voies d'accès)

Sophie FADY-CAYREL et Rodney SABOURDY (CE et CE Talents)

Marie-Cécile LAGUETTE et Benjamin MONTAIGNAC (CI)

Pascale FLAMANT et Catherine LONEUX (TC)

Moyenne du concours externe : 10,91

Moyenne du 2<sup>ème</sup> concours externe : 12,08

Moyenne du concours interne : 12,78

Moyenne du troisième concours : 12,71

---

### L'épreuve

L'ECI a pour objectif de mettre à l'épreuve les capacités d'interaction et de travail collaboratif des candidats, en les plaçant dans différentes positions lors d'une interaction à trois, où ils sont tour à tour observateur, discutant, ou exposant.

Les discussions au sein du jury montrent que pour les trois concours l'épreuve permet effectivement de repérer des postures plus ou moins collaboratives, des facilités ou au contraire des difficultés dans les interactions, et la régularité ou irrégularité des prestations selon les trois positions. Si des débats existent au sein du jury sur les prestations des candidats, les évaluations sont généralement convergentes, en particulier sur les notes particulièrement élevées ou faibles.

On ne constate pas d'hétérogénéité majeure entre les concours, même si les candidats internes et du troisième concours font valoir davantage d'expériences professionnelles. Il est notable que ces évocations restent relativement réduites, et parfois malheureusement automatiques et superficielles.

### Les sujets

Les sujets ont entraîné des exposés bien construits malgré un temps contraint mais avec parfois des contenus relativement superficiels et généralistes donnant peu de prise à la discussion. A ce titre, il apparaît difficile de détacher complètement la qualité du contenu de la qualité de l'engagement dans les interactions, le développement des exposés déterminant largement les possibilités de richesse dans les discussions.

## Les interactions

Les épreuves confirment la plus grande aisance des candidats dans le rôle de l'exposant, et l'inconfort dans les deux autres rôles pour des raisons différentes. La position de répondant est perçue comme largement déterminée par la qualité de l'exposé, et donc très dépendante de la prestation d'un autre candidat. La position d'observateur, impliquant l'échange avec le jury, est assez redoutée et ses attendus ne paraissent pas toujours clairs pour les candidats. Les réponses au jury sont souvent mécaniques ("j'ai assisté à un échange riche et fructueux..."), et donnent parfois peu de prise à une évaluation des capacités à repérer les enjeux des interactions.

On constate la prégnance de stratégies de réduction au moindre risque qui entraînent un appauvrissement des échanges, à l'inverse de certains candidats qui s'engagent davantage et prennent donc leur risque. Cette attitude d'évitement de l'engagement pénalise les prestations et conduit à une distribution des notes qui se concentre largement autour de la moyenne.

Les prises de parole des observateurs sont parfois trop longues et ne permettent pas d'approfondir les questions. Cette stratégie d'intervention peut rejoindre les stratégies d'évitement du risque qui réduisent la possibilité pour les candidats de révéler toutes leurs capacités.

Le jury constate que les interactions permettent effectivement de révéler des capacités portant sur la posture, les interactions et des relations humaines. Il reste que ces "*soft skills*" ne sont pas toujours objectivées par des indicateurs partagés, alors que la littérature scientifique permettrait ce travail d'objectivation.

## Recommandations

- S'appuyer davantage sur ses expériences personnelles en particulier pour le troisième concours et le concours externe.
- S'engager sincèrement dans les interactions et accepter la prise de risque.

# Concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat

## Spécialité : Sciences humaines et sociales

### ADMISSIBILITE

**Membres du jury : Alain DURRE, Brigitte GAÏTI et Jean-Charles JOBART**  
**Moyenne de l'épreuve : 9,45**

---

#### I – SUJET

##### a) Rappel du sujet

Vous être secrétaire général(e) de la préfecture de l'Indre, sous-préfet de l'arrondissement de Châteauroux. Le préfet de l'Indre a été sollicité par la fédération française de tir, car le Centre National de Tir Sportif de Châteauroux doit accueillir 15 épreuves olympiques de tir et 13 épreuves paralympiques de para tir sportif pour les Jeux olympiques de Paris 2024. La sécurisation des délégations officielles, compétiteurs, responsables sportifs et représentants des États, impose de leur réserver le parking P1 existant et son cheminement. En conséquence, l'accueil du public nécessite la création d'une nouvelle aire de stationnement de 100 places.

L'emplacement envisagé est sur un bois et des prairies entre les parkings P3 et P4 où l'association Indre Nature a observé des espèces rares animale (l'azuré du sanguisorbe) et végétales (linaigrette à feuilles larges, ophioglosse des Açores, rhynchophore brun). Selon l'instruction préalable réalisée par la direction départementale des territoires, un tel aménagement est soumis par l'article R. 122-2 du code de l'environnement à une évaluation environnementale qui devrait prendre au moins quatre mois. Ce nouveau délai ne permettrait donc pas d'achever les travaux dans les délais impartis.

Le préfet a toutefois, en vertu d'un décret du 8 avril 2020, un droit de dérogation. Il s'interroge sur la possibilité et l'opportunité de son applicabilité au cas présent. En conséquence, le préfet vous demande de lui rédiger une note stratégique (contexte, enjeux, processus de décision, conséquences économiques et sociétales, opportunité d'user de manière générale du droit de dérogation), assorties de recommandations opérationnelles sur le projet en cause.

##### b) Attendus du sujet

Il était attendu des candidats de présenter, dans un premier temps de manière concise, les enjeux en présence à savoir : d'un côté, l'obligation pour l'État, en vertu d'un accord international, d'assurer la bonne organisation des épreuves olympiques et leur sécurisation, les retombées en termes d'économie, de tourisme et de communication et, de l'autre côté, le respect des normes environnementales, la préservation de la biodiversité et l'acceptabilité par le public d'éventuelles atteintes. Les candidats devaient ensuite expliquer et appliquer au cas concret le pouvoir de dérogation du préfet, afin de bien éclairer ce dernier dans sa prise de décision, en lui indiquant les avantages ou inconvénients des deux réponses possibles.

Il était notamment attendu la proposition de solutions alternatives faisant appel au sens pratique des candidats, un questionnement sur la cohérence de l'action publique pour des jeux olympiques qui se veulent exemplaires et une réflexion sur la conception de l'action administrative.

Il était attendu des candidats de prendre position en proposant de façon argumentée une solution et un plan d'action concret avec un calendrier, tout en soulignant le risque juridique de l'utilisation du pouvoir de dérogation (notamment en vertu de la réglementation écologique de l'Union européenne). Mais le jury a admis qu'un candidat puisse proposer les deux alternatives avec, à chaque fois, ses avantages et ses inconvénients, ainsi qu'un plan d'action adapté à chaque cas, permettant ainsi au préfet de procéder à un choix éclairé.

Les documents permettaient au candidat de répondre à la commande : enjeux, réglementations, acteurs, pistes de réflexion pour de nouvelles mesures. Le candidat pouvait également enrichir sa note de connaissances personnelles sur le sujet sans que cela soit un prérequis attendu par le jury.

## **II – OBSERVATIONS**

### **a) Sur le fond**

Aucune originalité de la part des candidats n'était attendue par le jury concernant le plan de la note. En effet, donné dans la commande, le plan proposé était classique à celui d'une note qui pourrait être demandée aux futurs administrateurs de l'Etat sortis de l'INSP : identifier un problème, dégager les enjeux de ce problème, donner les avantages et inconvénients des deux solutions possibles, proposer une réponse et un plan d'action en conséquence.

Dans la première partie qui dresse les enjeux et les dispositifs existants, la concision et la précision ont été des éléments pris en compte dans la notation. En effet, dans une note au préfet, il faut aller à l'essentiel et être percutant. Ces explications ont parfois représenté la moitié des notes, n'ont pas toujours été objectives, orientant déjà la présentation en faveur d'une dérogation que le préfet est supposé souhaiter. Or, une présentation complète et objective des enjeux relève d'un devoir de loyauté envers son supérieur. Dans l'ensemble, les enjeux ont bien été compris.

La seconde partie, dédiée à la présentation des avantages et inconvénients du dilemme respect de la réglementation / dérogation et aux propositions de solutions alternatives a été la partie la plus discriminante. Le régime juridique du pouvoir préfectoral de dérogation a souvent été exposé de manière très partielle – voire succincte - et son application a souvent dénoté un parti pris. La plupart des candidats n'ont pas vu que la dérogation contreviendrait au droit de l'Union européenne. Beaucoup de solutions alternatives proposées n'étaient pas réalistes (déplacement des papillons, construction puis destruction du parking, etc.).

Les bonnes copies ont réussi à identifier les acteurs mobilisables, les obstacles juridiques et sociétaux à la dérogation et à proposer des solutions opérationnelles réalistes, le plus souvent l'organisation de transports collectifs. Une bonne proposition valorisée par le jury, n'est pas une mesure originale sur le fond, mais une mesure opérationnelle, qui identifie clairement les effets attendus, les risques encourus, notamment d'acceptabilité, la possibilité de mise en œuvre rapide et enfin les acteurs à mobiliser.

Enfin, les plans d'actions ont dans l'ensemble été insatisfaisants. Dans une étrange mise en abîme, plusieurs notes ont proposé la rédaction d'une note ultérieure pour répondre aux questions du préfet. Alors qu'il s'agissait d'éviter une évaluation environnementale, des candidats ont proposé la réalisation d'une évaluation. La plupart ont proposé de multiples réunions ad hoc ou créations de commissions dédiées, retardant d'autant la résolution du cas pratique alors que l'enjeu principal était le temps. Dans certains cas, les mesures envisagées dépassaient ainsi le temps nécessaire aux différentes étapes d'un processus sans l'application du droit de dérogation du préfet.

La cohérence du plan d'actions avec la solution proposée dans la note, la mise en place d'un calendrier et l'identification d'un ou plusieurs pilotes ont été valorisées.

#### **b) Sur la forme**

Tout d'abord, la forme, la qualité de l'écriture et l'orthographe des copies ont été bonnes dans l'ensemble. Sans que cela soit rédhibitoire, le jury attendait que la forme « classique » d'une note administrative soit respectée (en-tête, introduction, plan détaillé...) avec une longueur limitée. Des notes ont comporté des introductions de deux pages se contentant parfois de reprendre presque in extenso l'énoncé du sujet. Des notes ont atteint les seize pages, ce qui est excessif pour un document qui doit être concis et efficace.

Les titres d'une note doivent être signifiants. Autrement dit, à la simple lecture des titres, le lecteur doit rapidement être en mesure de reconstituer la note et avoir une première idée du message que le rédacteur souhaite faire passer. Or, de nombreuses copies comportaient des titres peu efficaces de deux ou trois lignes.

Les parties étaient en général équilibrées, mais, sans doute par manque de temps, la toute dernière exposant les propositions et le plan d'action s'est souvent trouvée bâclée. Or, cette partie est celle qui apporte le plus de valeur ajoutée à la note. Après la synthèse des enjeux et des contraintes, elle permet au candidat de démontrer son sens pratique de l'action et de l'organisation à court, moyen voire long terme et de sa bonne compréhension des risques et des enjeux. Par conséquent, cette dernière partie doit être minutieusement travaillée dès la première moitié de l'épreuve pendant l'agencement des idées au brouillon afin de ne pas se résumer à une multiplication de réunions et de commissions.

Enfin, certaines copies étaient inachevées. Cela est rédhibitoire pour l'admissibilité. Seuls des entraînements dans les conditions de l'épreuve peuvent permettre d'éviter ce problème.

### **III – RECOMMANDATIONS**

La note d'analyse et de propositions est un exercice qui demande de l'entraînement notamment à cause de la longueur de dossier à lire, du caractère contraint dans le temps de l'épreuve et du fait que la copie doit être écrite à la main. À l'aide des sujets d'annales et des meilleures copies en ligne sur le site de l'INSP, les futurs candidats pourront utilement progresser dans cet exercice.

Il n'est pas attendu d'un candidat des connaissances approfondies en science administrative ou droit administratif. Mais un candidat qui se destine à devenir un haut fonctionnaire doit avoir un minimum de connaissance des structures administratives de l'État. On attend de plus d'un docteur des qualités d'analyse et de synthèse acquises durant la thèse. La note d'analyse et de propositions doit s'appréhender comme une démonstration : elle doit identifier le problème, ses enjeux, les possibilités d'actions avec les ressources afférentes (acteurs, moyens, finances, etc.) et conclure en proposant des pistes de solutions opérationnelles. L'expérience de la recherche effectuée pour la thèse doit permettre aux candidats de savoir déployer un authentique raisonnement, avec une posture objective, un enchaînement logique des idées, des conclusions et des solutions concrètes.

S'il n'est pas exclu que le candidat, en bon chercheur, prenne de la hauteur sur le sujet et s'interroge sur le sens et la cohérence de l'action administrative dans le cas d'espèce, il ne doit jamais oublier qu'il doit rendre une note exploitable pour le commanditaire qui souhaite avoir des pistes de réflexion et des solutions concrètes sur le problème qui se pose à lui.

# ADMISSION

## Entretien

**Mme ZEGGAR ainsi que MM. CHAMBARD et SENGHOR**

**Membres du jury : Bénédicte RENAUD-BOULESTEIX et Jean-Charles JOBART**

**Moyenne de l'épreuve : 11.67**

---

Cette épreuve orale d'une heure, par sa durée, constitue une authentique épreuve pour les candidats. Elle a été partagée en quatre temps : présentation du candidat et questions sur son parcours, une mise en situation administrative permettant d'apprécier l'aptitude à une action raisonnée, une mise en situation relative au management permettant d'apprécier la relation à l'autre et, enfin, des questions générales sur l'actualité et les politiques publiques montrant l'ouverture d'esprit du candidat et son intérêt pour les sujets qui occuperont sa future carrière.

### **I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND**

Le jury avait choisi de consacrer un temps conséquent à la première partie afin de bien sonder le parcours et les motivations de chaque candidat, de comprendre le cheminement qui a conduit au concours de l'INSP. Le jury a pu apprécier la diversité des profils des candidats, avec des docteurs en histoire, en littérature, en informatique, en géographie ou en relations internationales. Tous les candidats, à une ou deux exceptions près, ont semblé bien préparés et ont su mettre en valeur la cohérence de leur candidature à l'INSP. La présentation initiale du parcours a été majoritairement bien menée, même si des présentations ont paru moins sincères avec une cohérence a posteriori assez artificielle. La sincérité de l'exercice est toujours appréciée par le jury. Par ailleurs, certaines projections sur les postes futurs ont paru peu crédibles ou trop restrictives.

L'objectif de l'entretien étant en partie d'apprécier l'apport d'une expérience scientifique pour un futur cadre supérieur de la fonction publique, les candidats qui ont réussi l'épreuve d'entretien sont ceux qui ont été en mesure d'expliquer les enjeux de leur recherche et de les articuler avec ceux auxquels l'Etat est confronté. A titre d'exemple, certains candidats ont clairement expliqué que leur doctorat couronnait un parcours de formation et le début d'une carrière scientifique. D'autres au contraire ont défendu le fait que l'engagement dans la recherche les avait conduits à se confronter aux décideurs publics et aux politiques publiques et qu'ils souhaitaient franchir ce pas opérationnel.

Beaucoup de candidats ont mis l'accent sur l'expérience managériale acquise dans leur activité d'enseignement et sur le pilotage de projets dans le cadre de la coordination de programmes de recherche.

Ces éléments sont effectivement éclairants, mais ils ne suffisent pas à convaincre un jury de la richesse de leur expérience pour leur future carrière de haut-fonctionnaire. De plus, certains candidats ont commis l'erreur de vouloir s'engager dans la haute fonction publique pour mettre en œuvre « la » politique qu'ils ont conceptualisée en tant que chercheurs.

Les mises en situation ont constitué les séquences les plus délicates pour les candidats. Les candidats révèlent une maîtrise très hétérogène de ces exercices. Certains ayant déjà une expérience administrative se sont souvent avérés plus à l'aise dans l'exercice, alors qu'une connaissance parfaite des rouages de l'État n'était nullement exigée. Le candidat devait à chaque fois sortir d'un dilemme, gérer des injonctions contradictoires, susceptibles de traduire des valeurs, ce qui nécessitait une réelle prise de position.

De manière générale, ces mises en situation marquent soit des réflexes de trop grande prudence (recours systématique à l'information hiérarchique et d'une difficulté à prendre des décisions par soi-même) ou une trop grande assurance voire radicalité. Quelques candidats ont très vite préconisé des sanctions élevées sans explorer les médiations nécessaires pour restaurer une relation de travail instable ou mise en danger par des conflits interpersonnels.

Peu acceptent de raisonner à voix haute alors même que cette posture est appréciée par le jury. Il est parfois surprenant de constater chez des candidats aspirant à devenir de hauts fonctionnaires d'importantes lacunes sur des points essentiels de culture administrative (notamment en matière de décentralisation et de déconcentration). Ont été valorisées les réponses qui ont su prendre en compte l'ensemble des acteurs, le contexte et proposer une réponse construite démontrant la capacité des candidats à répondre de manière proportionnée ou à faire preuve d'anticipation et de décision (quitte à interroger le jury pour disposer de certains compléments permettant de consolider leur proposition). Certains candidats ont montré un réel esprit critique et une argumentation claire. De très rares candidats ont adopté des positions trop tranchées, voire brutales.

Enfin, les questions d'actualité et de politiques publiques n'ont pas toujours donné lieu à des échanges très satisfaisants, les candidats restant le plus souvent sur la réserve, au risque de la banalité, ne voulant entrer dans aucune polémique sur des questions qui ne comportaient pourtant aucun piège. L'enjeu n'était pas pour le jury de juger les opinions du candidat mais de voir s'il a des avis sur les grands sujets et, surtout, s'il sait les défendre de façon étayée. Le jury a de multiples fois constaté d'importantes lacunes sur les questions sociales ou économiques, l'organisation administrative, les grands postes de dépense publique, notamment de l'Etat, les réformes en cours, etc. Ces lacunes dans certains cas venaient confirmer le manque d'ouverture intellectuelle sur les enjeux de politiques publiques décelé lors de l'échange sur le parcours professionnel.

## **II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME**

Les candidats sont apparus agréables et respectueux à l'égard des membres du jury. Certains ont montré une difficulté réelle à gérer leur stress. Si cette attitude est tout à fait compréhensible, elle doit être mieux maîtrisée, car la gestion du stress fait aussi partie des qualités attendues d'un candidat qui se prépare à embrasser des fonctions plus ou moins exposées à la pression, notamment lors de gestion de crise. Les meilleures prestations ont manifesté, à la fois, de la sincérité et de l'humilité, une grande capacité d'écoute et une faculté à interagir spontanément avec le jury.

### **III – RECOMMANDATIONS**

Les candidats doivent être sincères dans la présentation de leurs parcours et de leurs motivations. Au regard de leurs profils de chercheurs, il est attendu que les candidats puissent présenter une ligne argumentaire solide et approfondie des raisons qui motivent leur candidature. Un changement de trajectoire quel qu'en soit le motif ne constitue pas un handicap, mais l'INSP ne peut être une voie de sortie dans une carrière universitaire qui ne répond pas aux attentes des candidats.

Les membres du jury disposent d'une expérience suffisante pour détecter lorsqu'un candidat a exagéré dans son CV les attributions qui lui étaient confiées ou ses réalisations, ce qui peut se confirmer à l'oral par des réponses lacunaires ou trop générales de la part du candidat.

Concernant les mises en situation, un candidat ne doit pas chercher à tout savoir sur tout, mais doit plutôt savoir raisonner et expliquer où trouver la bonne information ou les bonnes personnes ressources. Il ne doit pas avoir pour objectif de répondre ce que le jury chercherait à entendre, mais de raisonner et de justifier l'ensemble ses réponses. Pour ce faire, il peut prendre le temps de réfléchir, y compris dans le cadre d'un échange avec le jury, pour être sûr d'avoir bien compris la question et en faire le tour. L'idéal est que l'épreuve orale se mue en un entretien constructif avec le jury.

Enfin, les candidats doivent acquérir un bon niveau de connaissance des politiques publiques et de l'organisation administrative, témoignant ainsi de l'engagement d'un futur haut fonctionnaire.

# Epreuve orale en langue anglaise

**Membres du jury : Daivy BABEL et Claire JOUNET-ARENES**

**Moyenne de l'épreuve : 12,56**

---

## **I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND**

D'emblée, soulignons les différences de niveau de langue et de connaissance des enjeux européens et internationaux parmi les 18 candidats de cette année.

Le jury tient à féliciter les candidats les plus avertis qui, au fil de leur lecture de la presse internationale tout au long de l'année ont su prendre connaissance de ces enjeux et contextes, se les approprier, les problématiser et s'en resservir lors de conversations ou de séances de travail préparatoires nul doute bien en amont de cette épreuve en langue anglaise.

Il est manifeste que les meilleurs de ces candidats (les notes s'étirent cette année jusqu'à 19/20) ont fait d'une pierre deux "oiseaux" en se confrontant systématiquement à l'actualité directement en langue anglaise, et à l'oral et dans la presse. Ils ont ainsi été capables de percevoir les nuances d'un point de vue exposé, y compris humoristique - c'est par exemple une des caractéristiques de nombreux articles de The Economist - ou de jouer sur le fond et la forme lors de l'entretien (référence par exemple dans un exposé au fait que les humains "take a back seat" dans leur rôle sur la route lorsqu'ils montent dans une voiture sans conducteur.) Ici, la finesse foncière rejoint bien sûr la forme.

Répetons-le donc ici : une préparation de 15 minutes en vue de proposer "le commentaire d'un texte de 600 mots environ ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale" ne s'effectue de manière cohérente et convaincante qu'à l'aune des enjeux lus et relus dans la presse anglophone au long de l'année, pensés en contexte, et à la confrontation des différents points de vue mis en avant par différents organes de presse rigoureux.

Quelques candidats ont argué qu'ils n'étaient pas experts quant à telle question sur l'avenir de politiques européennes ou telle autre sur des enjeux internationaux en Syrie, ou en Afrique ou Afghanistan. Le jury est naturellement d'accord (le concours 2023 est ouvert dans la spécialité "Sciences humaines et sociales" de manière large). Il n'est en rien exigé des candidats qu'ils possèdent un niveau d'expertise dans ces domaines. Les questions posées par le jury visent à alimenter une conversation, au cours de laquelle l'évocation de tel enjeu par le jury est l'occasion pour les candidats d'exercer leur esprit critique, de mettre à contribution leurs lectures de la presse dans le but de former un point de vue argumenté, d'en discuter avec le jury qui lui aussi en retour peut défendre un point de vue parfois légèrement différent. La conversation rebondit ainsi naturellement, change d'orientation une fois un sujet cerné, et les discussions et échanges de points de vue se poursuivent, généralement sur des domaines connexes, souvent à l'initiative du jury, parfois à celle des candidats. Une récitation de cours ou une succession de réponses courtes ou fermées ne répondent donc pas à l'esprit de l'exercice.

Les généralisations répétées lors de la conversation mènent à limiter l'intérêt des échanges ; seule la spécificité afférente à un conflit territorial donné ou à telle configuration internationale rend ces échanges enrichissants. Utiliser des exemples spécifiques, proposer un point de vue ou une hypothèse afférents à une situation donnée, à l'inverse, contribue à nourrir les discussions de manière constructive.

## **II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME**

L'épreuve orale d'anglais, d'une durée de 30 minutes, s'est divisée en deux temps : une présentation des principaux enjeux du texte (1/3 du temps de l'épreuve environ), suivie d'une discussion avec le jury (2/3 du temps de l'épreuve environ). Pour la première partie de l'épreuve, il était attendu des candidats un résumé des thèmes majeurs du texte, ainsi que des questions qu'il soulève. A l'issue de cette présentation, le jury a posé des questions destinées à éclaircir certains points de la présentation, puis a entamé un échange plus général avec le candidat.

Le jury a valorisé les candidats ayant su présenter de façon synthétique et organisée les enjeux du texte durant la première partie de l'épreuve, et apporter les précisions nécessaires lors des questions posées à l'issue de la présentation. Pour la deuxième partie de l'épreuve, l'enjeu pour le jury est d'apprécier la capacité du candidat à interagir avec un public anglophone sur une diversité de sujets ayant trait à l'actualité politique internationale. A cet égard, ont été valorisées les prestations montrant une volonté d'entrer en dialogue avec le jury et de développer une réflexion personnelle sur les questions soulevées. Ainsi, le jury a apprécié les entretiens durant lesquels les candidats ont cherché à établir un contact visuel avec les membres du jury, et ont pris le temps de déployer des arguments étayés sur un point donné.

## **III – RECOMMANDATIONS**

Concernant les attendus formels de l'épreuve d'anglais, le jury souhaite rappeler aux candidats qu'il s'agit d'évaluer durant cette épreuve deux éléments principaux : (i) leur capacité à comprendre et restituer de façon synthétique les enjeux d'un texte lié à l'actualité internationale, et (ii) leur faculté d'adaptation face à un interlocuteur anglophone. Le jury conseille donc aux candidats de :

- bien structurer leur présentation du texte, de la manière la plus pédagogique possible ;
- ne pas se laisser désarçonner si le jury soulève une erreur d'interprétation de leur part ou présente une demande de précisions sur un point, de telles remarques étant destinées avant tout à permettre au candidat de s'auto-corriger ;
- chercher à établir un contact avec le jury, notamment en regardant les deux membres qui le composent ;
- prendre leur temps pour développer leurs argumentaires ;
- en plus des éléments d'analyse factuelle, ne pas hésiter à prendre position sur les éléments évoqués durant l'entretien.

Les recommandations quant au fond demeurent naturellement pratiquement inchangées :

- *de manière (au plus) hebdomadaire : écoute d'émissions et lecture d'articles (et une vérification plus fréquente encore des titres de cette actualité), en anglais, avec constitution de fiches de travail tout au long de l'année de préparation ;*
- établir et commenter les enjeux présentés dans le texte (mais le cas échéant également les enjeux manquants) ;
- ne pas faire l'économie d'enjeux majeurs mentionnés dans le texte (quitte à n'approfondir l'analyse de certains d'entre eux que lors de la discussion) ;

- lors des différents échanges avec le jury, ne pas hésiter à ouvrir la discussion sur des problématiques connexes (en mentionnant, après avoir apporté sa réponse à la question, que l'on s'intéresse désormais à tel aspect autre et non sans lien) ;
- préparer cette épreuve tout au long de l'année, grâce à la lecture en anglais d'articles ou à l'écoute en anglais d'émissions consacrées à l'actualité européenne et internationale ;
- constituer à mesure ses propres documents de mémorisation mentionnant les faits, leur contexte et les enjeux majeurs (voire des pistes d'analyse), ainsi que les particularités de prononciation des mots-clefs concernés et le vocabulaire nouveau ;
- apprendre et réviser tout au long de l'année du vocabulaire anglais général ;
- procéder à des exercices d'expression orale hebdomadaires tout au long de l'année qui précède, en particulier en réutilisant le vocabulaire nouveau ayant trait à l'actualité.

Ces exercices peuvent se décliner sous de nombreuses formes, de la simple présentation d'un texte sous l'œil de la caméra de son téléphone portable (avec à la clef un visionnage critique de la vidéo) à une présentation en temps réel, devant un public le plus averti possible, suivie de questions puis de commentaires quant à la qualité de la prestation, sur la forme, le fond et la langue.

Enfin, une dernière recommandation clé, demeure pour les futurs candidats d'étudier, dans le détail, plusieurs rapports du jury d'anglais des années précédentes, y compris d'autres voies d'accès pour, par exemple, saisir pourquoi une lecture hebdomadaire (sinon quotidienne) de la presse anglo-saxonne revêt pour la préparation du concours une importance indubitable.